

# Les services aux victimes au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires



2011-2012



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

**Programme des services de dépôt**

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-003-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

# Les services aux victimes au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires

2011-2012

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

<http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html>

Mars 2014

N° 85-003-X au catalogue

ISSN 1712-5332

Périodicité : irrégulière

Ottawa

This publication is also available in English.

---

#### **Note de reconnaissance**

*Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.*

# Information pour l'utilisateur

---

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

## Table des matières

---

<b>Les services aux victimes au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires, 2011-2012</b>	<b>4</b>
Feuillelet d'information — Canada	7
Feuillelet d'information — Terre-Neuve-et-Labrador	10
Feuillelet d'information — Île-du-Prince-Édouard	13
Feuillelet d'information — Nouvelle-Écosse	15
Feuillelet d'information — Nouveau-Brunswick	18
Feuillelet d'information — Québec	21
Feuillelet d'information — Ontario	24
Feuillelet d'information — Manitoba	27
Feuillelet d'information — Saskatchewan	29
Feuillelet d'information — Alberta	32
Feuillelet d'information — Colombie-Britannique	35
Feuillelet d'information — Yukon	38
Feuillelet d'information — Territoires du Nord-Ouest	40
Feuillelet d'information — Nunavut	41
Description de l'enquête	42
Références	43

# Les services aux victimes au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires, 2011-2012

---

par Leah Mulligan

Au Canada, il existe divers organismes financés par le gouvernement dont le mandat consiste à fournir de l'aide aux victimes immédiates et indirectes d'actes criminels. D'une part, une victime immédiate est une personne qui est la victime directe d'un acte criminel. D'autre part, une victime indirecte est une personne qui a subi un préjudice ou une perte par suite d'un acte criminel perpétré contre une autre personne; il pourrait s'agir, par exemple, du conjoint d'une victime d'homicide.

Les renseignements sur les services offerts par les fournisseurs de services aux victimes ainsi que sur les personnes qui reçoivent ces services sont recueillis tous les deux ans dans le cadre de l'Enquête sur les services aux victimes (ESV)<sup>1</sup>. Ces renseignements portent sur les types de fournisseurs de services aux victimes au Canada, les services qu'ils offrent et le profil des victimes qui reçoivent ces services. Dans les cas où les répondants desservent plusieurs emplacements qui offrent des services aux victimes, chacun de ces endroits est dénombré comme un fournisseur de services aux victimes<sup>2</sup>.

La présente série de feuillets d'information expose les principaux résultats du cycle de 2011-2012 de l'ESV pour le Canada, les provinces et les territoires<sup>3,4</sup>. Pour obtenir une analyse plus approfondie des services aux victimes au Canada, voir l'article du *Juristat* intitulé « Les services aux victimes au Canada, 2011-2012 » (Allen, 2014).

Dans les provinces et les territoires, les fournisseurs de services aux victimes utilisent différents modèles de prestation de services. Des lois provinciales et territoriales ont été adoptées pour aider les victimes d'actes criminels, et leur application varie d'un secteur de compétence à l'autre. Il existe une vaste gamme de services visant à répondre aux besoins particuliers des victimes d'actes criminels (ministère de la Justice Canada, 2013). En effet, ces services comprennent notamment du counselling, de l'intervention en cas de crise, de la protection et de l'indemnisation financière. Comme la structure des services aux victimes diffère selon les provinces et les territoires, il n'est pas recommandé d'établir des comparaisons entre les secteurs de compétence.

Ces feuillets d'information portent sur deux périodes de référence. Les renseignements sur les fournisseurs eux-mêmes, comme les types de programmes et de services offerts, sont fondés sur l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012<sup>5</sup>. L'information sur les victimes ayant bénéficié de ces services repose sur un instantané effectué le 24 mai 2012. Les fournisseurs de services n'étaient pas tous en mesure de déclarer des données complètes. En pareil cas, les exclusions sont indiquées.

1. Pour obtenir plus de renseignements, voir l'article du *Juristat* intitulé « Les services aux victimes au Canada, 2011-2012 » (Allen, 2014).
2. Par exemple, un organisme à prestation de services basés sur le système de justice qui dessert 12 emplacements serait dénombré comme 12 fournisseurs de services aux victimes basés sur le système de justice.
3. Les services d'hébergement n'entrent pas dans le champ de l'Enquête sur les services aux victimes. Les données sur ces fournisseurs sont recueillies dans le cadre de l'Enquête sur les maisons d'hébergement. Pour de plus amples renseignements, voir l'article du *Juristat* intitulé « Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2012 », par Benjamin Mazowita et Marta Burczykca.
4. Le financement de l'Enquête sur les services aux victimes, ainsi que de l'article du *Juristat* et de la présente série de feuillets d'information qui en découlent, a été assuré par le Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice Canada.
5. Les périodes de déclaration peuvent varier. On a demandé aux fournisseurs de services aux victimes de déclarer des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2012 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois précédent. Les fournisseurs de services devaient fournir un instantané de leur clientèle le 24 mai 2012 ou, si c'était impossible à cette date, le jour ouvrable suivant au cours duquel ils ont offert des services à des victimes.

## Définitions

### Types de fournisseurs de services aux victimes

En 2011-2012, le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes (ESV) a été envoyé aux fournisseurs de services aux victimes et aux bureaux centraux de tout le Canada. L'expression « fournisseur de services aux victimes » englobe une grande diversité d'organismes. On a demandé aux répondants d'indiquer le type de service qui décrivait le mieux leur organisme, selon les définitions qui suivent.

**Organisme relevant de la police :** Services aux victimes qui sont offerts par un service de police fédéral, provincial ou municipal.

**Programme d'aide aux victimes et aux témoins relevant des tribunaux :** Programmes dont le mandat précis consiste à fournir des services de soutien aux personnes qui ont des contacts avec le système judiciaire, soit comme victimes ou comme témoins d'actes criminels. De façon générale, ces programmes offrent de l'information, de l'aide et des services d'aiguillage afin de rendre le processus judiciaire moins intimidant. Les types précis de services peuvent inclure l'orientation, la préparation et l'accompagnement lors d'audiences devant les tribunaux, les mises à jour sur l'état d'avancement de la cause, la coordination de réunions avec la Couronne, l'évaluation de la capacité d'un enfant à témoigner, etc. Les programmes peuvent s'adresser à une clientèle particulière, comme les enfants ou les victimes de violence familiale.

**Programme d'aide aux victimes et aux témoins relevant de la collectivité :** Organismes communautaires à but non lucratif qui participent à la mise en oeuvre d'un programme d'aide aux victimes et/ou aux témoins<sup>6</sup>.

**Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle et de viol ou centre de traitement en milieu hospitalier pour les victimes d'agression sexuelle :** Services aux victimes dont le mandat consiste à servir uniquement les victimes d'agression sexuelle ou de viol survenu récemment ou anciennement. Les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et de viol ont souvent une ligne d'écoute téléphonique 24 heures sur 24 et sont des fournisseurs à but non lucratif qui relèvent de la collectivité. Les centres de traitement en milieu hospitalier pour les victimes d'agression sexuelle sont dotés d'une équipe d'infirmières et de médecins qui sont en disponibilité 24 heures par jour, 7 jours par semaine par l'intermédiaire du service d'urgence afin de donner des soins médicaux et psychologiques spécialisés aux victimes d'agression sexuelle.

**Organisme à prestation de services basés sur le système de justice :** Organismes de services aux victimes d'actes criminels qui ne relèvent pas de la police, des tribunaux ni des procureurs de la Couronne, et qui aident les victimes tout au long de leurs contacts avec le système de justice pénale. Ces fournisseurs peuvent également servir et aider les clients qui préfèrent ne pas avoir affaire au système de justice pénale. Ces modèles de services existent à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et au Yukon, où ils sont gérés par le gouvernement provincial ou territorial.

**Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes :** Fournisseurs de programmes ou de services aux victimes propres à l'Ontario, qui collaborent étroitement avec la police et qui relèvent de la collectivité, mais non du gouvernement. Ils assurent une aide sur les lieux et à court terme aux victimes d'actes criminels et d'autres événements traumatisants, et ils adressent les clients aux services communautaires pouvant fournir une aide à plus long terme.

6. Les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) du Québec font partie de ce type de services aux victimes. Ce sont des organismes sans but lucratif dont les intervenants sont des spécialistes oeuvrant dans le domaine de l'intervention sociale, comme des travailleurs sociaux, des psychologues et des criminologues.

## Types de services offerts aux victimes

En 2011-2012, les fournisseurs de services devaient indiquer sur le questionnaire de l'ESV des renseignements sur une vaste gamme de types de services aux victimes qu'ils offrent, que ce soit directement, à contrat ou sur renvoi. Les catégories suivantes regroupent les services selon leur fonction pour répondre aux besoins particuliers des victimes. Les services sont énumérés ici tels qu'ils sont décrits dans le questionnaire.

**Services de protection :** Les services de protection comprennent les types de services suivants : planification de la sécurité — immédiatement; planification de la sécurité — à long terme; évaluation des risques (effectuer ou coordonner); formation en matière de prévention (pour les victimes); protection de l'enfance.

**Services liés à la participation :** Les services liés à la participation comprennent les types de services suivants : accompagnement devant les tribunaux; aide pour les déclarations des victimes; préparation des victimes ou des témoins.

**Services d'aide immédiate :** Les services d'aide immédiate comprennent les types de services suivants : intervention en cas de crise; séance d'aide après un stress dû à un événement grave; intervention en cas d'urgence ou de catastrophe; counselling en cas de crise; ligne d'écoute téléphonique.

**Services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice) :** Les services de renseignements comprennent les types de services suivants : renseignements sur la structure et les processus du système de justice pénale; orientation et information liée aux tribunaux; mises à jour sur l'affaire ou le procès; communication de renseignements aux victimes (p. ex. audiences, déménagement des délinquants, libération des délinquants); information juridique.

**Services liés aux soins médicaux :** Les services liés aux soins médicaux comprennent les types de services suivants : accompagnement à l'hôpital; premiers soins, services de santé et soins médicaux.

**Services liés à l'hébergement :** Les services liés à l'hébergement comprennent les types de services suivants : transport; couverture des besoins essentiels (p. ex. nourriture, habillement); hébergement ou logement — urgence; aide pour le logement; hébergement ou logement — à plus long terme.

**Services liés à l'indemnisation<sup>7</sup> :** Les services liés à l'indemnisation comprennent les types de services suivants : aide pour les demandes d'indemnisation; indemnisation — financière; indemnisation — autres (p. ex. paiement des honoraires de conseillers professionnels).

**Services de counselling :** Les services de counselling comprennent les types de services suivants : counselling — individuel; aide psychologique; groupes d'entraide entre pairs; counselling — collectif; counselling — couple ou famille; résolution des conflits.

**Services de justice réparatrice :** Les services de justice réparatrice comprennent les types de services suivants : mesures de justice réparatrice ou de médiation — orientation et information; mesures de justice réparatrice ou de médiation — accompagnement et soutien. Il peut s'agir de la prestation directe de programmes de justice réparatrice et de soutien.

**Autres services :** Les autres services comprennent les types de services suivants : renseignements généraux; soutien affectif; liaison avec d'autres organismes au nom du client; sensibilisation du public, prévention; défense des droits (p. ex. justice civile ou pénale); formation (des membres d'autres organismes, du personnel juridique, etc.); activités de lobbying; autres services non indiqués ailleurs.

7. Les services liés à l'indemnisation ne comprennent pas les programmes spécialisés d'indemnisation des victimes d'actes criminels ni les autres programmes de prestations financières.



## Feuille d'information — Canada

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, 760 fournisseurs de services aux victimes en activité au Canada ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, 36 % relevaient de la police, 24 % relevaient de la collectivité, 14 % étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, 10 % relevaient des tribunaux, 7 % étaient des Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes de l'Ontario, 7 % étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice et 2 % ont été classés parmi les autres organismes non précisés. Il y avait 10 programmes provinciaux d'indemnisation, dont 4 étaient administrés conjointement avec d'autres fournisseurs de services<sup>8</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé près de 460 000 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- Les types d'aide le plus souvent assurés directement par les fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012 étaient les suivants : protection (92 %), soutien pour la participation dans le système de justice (90 %) et information visant à aider les victimes dans le système de justice (89 %). En outre, 64 % des fournisseurs ont offert des services liés aux soins médicaux, et plus de la moitié ont fourni des services liés à l'hébergement (59 %) ou de l'aide relative à l'indemnisation (56 %). Des services de counselling ont été offerts par 47 % des fournisseurs.
- En 2011-2012, 4 fournisseurs de services aux victimes sur 10 au Canada ont indiqué qu'ils offraient des programmes à l'intention de groupes particuliers de victimes. Environ le tiers des fournisseurs ont déclaré qu'ils offraient des programmes spécialisés s'adressant aux adultes (37 %), aux personnes âgées (31 %) ou aux enfants (32 %). Environ le quart des fournisseurs avaient des programmes destinés aux femmes victimes (24 %), et 14 % offraient des programmes s'adressant particulièrement aux hommes<sup>9</sup>.
- Les autres programmes spécialisés qui étaient souvent offerts par les fournisseurs de services aux victimes au Canada s'adressaient notamment aux Autochtones (28 %), aux femmes lesbiennes ou bisexuelles (21 %), aux personnes ayant une incapacité physique (20 %), aux personnes ayant des troubles du développement ou de santé mentale (19 %), aux francophones (18 %) et aux anglophones (18 %).
- En 2011-2012, la majorité (76 %) des fournisseurs de services aux victimes au Canada desservaient des régions comptant 1 000 habitants ou plus, et 57 % desservaient des régions qui comprenaient des petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés de moins de 1 000 habitants. Près du quart (24 %) des fournisseurs desservaient des réserves, et 5 % étaient situés dans une réserve.
- Parmi les fournisseurs de services aux victimes au Canada pour lesquels des renseignements étaient disponibles pour 2011-2012, 9 % ont indiqué qu'ils participaient à la réalisation ou à la coordination de processus de justice réparatrice en matière de justice pénale. De plus, 18 % des fournisseurs ont mentionné offrir des services d'orientation et d'information pour les mesures de justice réparatrice ou de médiation, alors que 27 % ont indiqué offrir des services d'accompagnement et de soutien pour ces mesures.
- La grande majorité (96 %) des fournisseurs de services aux victimes qui ont participé à l'enquête pouvaient accueillir les clients à mobilité réduite. En outre, près des trois quarts des fournisseurs ont affirmé qu'ils pouvaient servir les personnes ayant une déficience auditive (70 %) ou une déficience visuelle (73 %).

---

8. Le taux de réponse estimé pour cette enquête s'élevait à 83 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %. Lorsqu'un répondant offrait des services aux victimes à plusieurs emplacements, chacun de ces endroits était dénombré comme un fournisseur de services aux victimes.

9. Les fournisseurs de services aux victimes desservant plusieurs emplacements devaient fournir une seule réponse qui était appliquée à tous ces endroits. C'est la raison pour laquelle le nombre de fournisseurs de services pour tous les renseignements inclus dans les profils autres que la région géographique desservie (urbaine, rurale, réserve) peut être surestimé.

- En 2011-2012, 72 % des fournisseurs de services aux victimes au Canada ont déclaré qu'ils pouvaient servir des clients qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Ils pouvaient communiquer verbalement avec les clients dans des langues non officielles, les plus courantes étant l'espagnol (25 %), l'allemand (19 %), les langues chinoises (16 %) et le pendjabi (16 %). Certains fournisseurs de services pouvaient également communiquer verbalement avec les clients en cri (12 %), dans d'autres langues autochtones (11 %)<sup>10</sup>, en ojibwé (3 %) et en inuktitut (1 %). En outre, certains fournisseurs ont déclaré qu'ils pouvaient offrir du matériel audio ou visuel dans des langues non officielles, principalement les langues chinoises (30 %), l'espagnol (29 %) et le pendjabi (25 %).

### Profil des victimes le 24 mai 2012

- Le 24 mai 2012 — jour de l'instantané —, 696 fournisseurs de services aux victimes au Canada ont déclaré avoir servi 10 664 victimes (tableau 1)<sup>11</sup>. Parmi les victimes dont le sexe a été indiqué, 75 % étaient de sexe féminin et 25 % étaient de sexe masculin<sup>12,13</sup>.
- Parmi les personnes qui ont reçu des services, 80 % avaient été victimes d'une infraction avec violence. Environ le quart (26 %) des personnes avaient été agressées sexuellement, et 49 % avaient été victimes d'une autre infraction avec violence, comme des voies de fait. Les autres victimes de violence qui ont obtenu des services le 24 mai 2012 étaient les victimes indirectes d'un homicide (3 %) ou d'une autre infraction causant la mort (1 %).
- La majorité (84 %) des femmes qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence. Dans 30 % des cas, les clientes ayant reçu des services avaient été agressées sexuellement.
- Six femmes sur dix (61 %) avaient été victimes de violence aux mains de leur conjoint, d'un ex-conjoint, d'un partenaire intime ou d'un autre membre de la famille<sup>14</sup>. Près du tiers d'entre elles (31 %) avaient été victimes d'agression sexuelle.
- Parmi les victimes de sexe masculin qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané, 69 % avaient fait l'objet d'une infraction avec violence, et 15 % avaient été victimes d'agression sexuelle. Le tiers (33 %) des hommes ayant reçu de l'aide ce jour-là avaient subi de la violence aux mains de leur conjointe, d'une ex-conjointe, d'une partenaire intime ou d'un autre membre de la famille.
- Plus du quart (29 %) des hommes avaient été victimes d'une infraction avec violence perpétrée par une personne autre qu'un membre de la famille ou qu'une partenaire intime<sup>15</sup>. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions sans violence comme le vol ou la destruction de biens (19 % par rapport à 9 %) ou d'infractions avec violence (non sexuelles) perpétrées par une personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un autre membre de la famille (23 % par rapport à 8 %)<sup>16</sup>.

---

10. Langue autochtone non précisée autre que le cri, l'inuktitut ou l'ojibwé.

11. Les données sur le nombre de clients servis ont été fournies par 92 % des répondants.

12. D'après le nombre de victimes dont le sexe était connu. Le sexe de 955 victimes (ou 9 %) n'a pas été déclaré.

13. Un certain nombre de fournisseurs de services aux victimes du Nouveau-Brunswick n'ont pas été en mesure de déclarer le nombre de clients servis le 24 mai 2012; ils ont plutôt fourni un portrait de leur charge de travail active ce jour-là. Un fournisseur de services aux victimes de la Colombie-Britannique n'a pas été en mesure de déclarer le nombre de clients servis le 24 mai 2012 et a fourni un profil des clients servis au cours du mois de mai 2012.

14. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

15. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

16. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

**Tableau 1**  
**Clients servis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime, Canada, 24 mai 2012<sup>1</sup>**

Type de crime	Hommes		Femmes		Sexe inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Infractions avec violence	1 632	69	5 835	84	219	69	7 686	80
Homicide	126	5	179	3	3	1	308	3
Autres infractions causant la mort <sup>2</sup>	47	2	90	1	0	0	137	1
Agression sexuelle	356	15	2 105	30	37	12	2 498	26
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	55	2	407	6	6	2	468	5
par un autre membre de la famille	156	7	924	13	13	4	1 093	11
par une personne non apparentée	145	6	774	11	18	6	937	10
Autres infractions avec violence <sup>3</sup>	1 103	47	3 461	50	179	56	4 743	49
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	333	14	2 363	34	103	32	2 799	29
par un autre membre de la famille	228	10	544	8	8	3	780	8
par une personne non apparentée	542	23	554	8	68	21	1 164	12
Autres types d'incidents	727	31	1 124	16	100	31	1 951	20
Infractions sans violence <sup>4</sup>	440	19	608	9	60	19	1 108	11
Conduite avec facultés affaiblies	37	2	29	0	2	1	68	1
Autres délits de la route	30	1	39	1	4	1	73	1
Incidents non criminels <sup>5</sup>	173	7	360	5	26	8	559	6
Délits de la route — caractère criminel non déterminé	10	0	12	0	0	0	22	0
Autres incidents — caractère criminel non déterminé	37	2	76	1	8	3	121	1
Type de crime inconnu	81	...	310	...	636	...	1 027	...
<b>Total</b>	<b>2 440</b>	<b>100</b>	<b>7 269</b>	<b>100</b>	<b>955</b>	<b>100</b>	<b>10 664</b>	<b>100</b>

1. Un certain nombre de fournisseurs de services aux victimes du Nouveau-Brunswick n'ont pas été en mesure de déclarer le nombre de clients servis le 24 mai 2012; ils ont plutôt fourni un portrait de leur charge de travail active ce jour-là. Un fournisseur de services aux victimes de la Colombie-Britannique n'a pas été en mesure de déclarer le nombre de clients servis le 24 mai 2012 et a fourni un profil des clients servis au cours du mois de mai 2012.
2. Comprend la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur causant la mort, la négligence criminelle causant la mort, et l'infanticide.
3. Comprend les crimes dans lesquels une personne subit des lésions corporelles ou est menacée de lésions corporelles.
4. Comprend les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.
5. Comprend les autres événements traumatisants comme les catastrophes naturelles, les suicides et les noyades.

**Note(s) :** En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les crimes dont le type était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2011-2012.

## Feuille d'information — Terre-Neuve-et-Labrador

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, 13 fournisseurs de services aux victimes en activité à Terre-Neuve-et-Labrador ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, 12 étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice et 1 était un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle<sup>17</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes de Terre-Neuve-et-Labrador qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 5 969 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- À Terre-Neuve-et-Labrador, pour 2011-2012, tous les fournisseurs de services aux victimes ont déclaré offrir à leurs clients les services directs suivants : services de protection, services liés à la participation, services d'aide immédiate, services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice), services liés à l'hébergement et services de counselling. En outre, un fournisseur de services a déclaré offrir directement aux clients des services liés aux soins médicaux.
- En 2011-2012, tous les fournisseurs de services aux victimes à Terre-Neuve-et-Labrador ont indiqué qu'ils offraient des programmes à l'intention de groupes particuliers de victimes. Ils ont tous déclaré qu'ils offraient des programmes spécialisés s'adressant aux adultes, aux personnes âgées et aux enfants. Un fournisseur de services a dit qu'il avait un programme destiné aux femmes, et un fournisseur offrait un programme s'adressant particulièrement aux hommes<sup>18</sup>.
- Les autres programmes spécialisés qui étaient souvent offerts par les fournisseurs de services aux victimes à Terre-Neuve-et-Labrador s'adressaient notamment aux Autochtones, ces programmes étant offerts par la majorité (92 %) des fournisseurs.
- En 2011-2012, tous les fournisseurs de services aux victimes à Terre-Neuve-et-Labrador desservaient des régions comprenant des petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés de moins de 1 000 habitants. Quatre de ces organismes (31 %) desservaient également des régions comptant 1 000 habitants ou plus.
- Tous les fournisseurs de services aux victimes ayant participé à l'enquête pouvaient accueillir les clients à mobilité réduite, et tous ont affirmé qu'ils pouvaient servir les personnes ayant une déficience auditive.
- En 2011-2012, tous les fournisseurs de services aux victimes à Terre-Neuve-et-Labrador ont déclaré qu'ils pouvaient servir des clients qui ne parlaient ni le français ni l'anglais.

### Profil des victimes le 24 mai 2012

- Pour le 24 mai 2012 — jour de l'instantané —, les 13 fournisseurs de services aux victimes à Terre-Neuve-et-Labrador qui ont déclaré des renseignements ont indiqué avoir servi 202 personnes (tableau 2)<sup>19</sup>. Parmi les victimes dont le sexe a été indiqué, 69 % étaient de sexe féminin et 31 % étaient de sexe masculin.

---

17. Le taux de réponse global pour Terre-Neuve-et-Labrador s'élevait à 100 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %. Lorsqu'un répondant offrait des services aux victimes à plusieurs emplacements, chacun de ces endroits était dénombré comme un fournisseur de services aux victimes.

18. Les fournisseurs de services aux victimes desservant plusieurs emplacements devaient fournir une seule réponse qui était appliquée à tous ces endroits. C'est la raison pour laquelle le nombre de fournisseurs de services pour tous les renseignements inclus dans les profils autres que la région géographique desservie (urbaine, rurale, réserve) peut être surestimé.

19. Des renseignements sur le nombre de clients servis ont été donnés par 100 % des répondants.

- Parmi les personnes qui ont reçu des services, 86 % avaient été victimes d'une infraction avec violence. Le quart (25 %) des personnes avaient été agressées sexuellement, et 58 % avaient été victimes d'une autre infraction avec violence, comme des voies de fait. Les autres victimes de violence qui ont obtenu des services le 24 mai 2012 étaient les victimes indirectes d'un homicide (2 %).
- La majorité (91 %) des femmes qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence. Dans 31 % des cas, les clientes ayant reçu des services avaient été agressées sexuellement.
- Plus de la moitié (58 %) des femmes avaient été victimes de violence aux mains de leur conjoint, d'un ex-conjoint, d'un partenaire intime ou d'un autre membre de la famille<sup>20</sup>. Le quart d'entre elles avaient été victimes d'agression sexuelle.
- Les trois quarts des hommes servis le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence, et 11 % avaient été victimes d'agression sexuelle. Le tiers des hommes ayant reçu de l'aide ce jour-là avaient subi de la violence aux mains de leur conjointe, d'une ex-conjointe, d'une partenaire intime ou d'un autre membre de la famille.
- Quatre hommes sur dix avaient été victimes d'une infraction avec violence perpétrée par une personne autre qu'un membre de la famille ou qu'une partenaire intime<sup>21</sup>. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions sans violence comme le vol ou la destruction de biens (21 % par rapport à 7 %) ou d'infractions avec violence (non sexuelles) perpétrées par une personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un autre membre de la famille (35 % par rapport à 14 %)<sup>22</sup>.

---

20. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

21. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

22. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

**Tableau 2**  
**Clients servis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime,**  
**Terre-Neuve-et-Labrador, 24 mai 2012**

Type de crime	Hommes		Femmes		Sexe inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Infractions avec violence	47	75	127	91	0	0	174	86
Homicide	1	2	4	3	0	0	5	2
Autres infractions causant la mort <sup>1</sup>	0	0	1	1	0	0	1	0
Agression sexuelle	7	11	43	31	0	0	50	25
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	3	5	13	9	0	0	16	8
par un autre membre de la famille	1	2	7	5	0	0	8	4
par une personne non apparentée	3	5	23	17	0	0	26	13
Autres infractions avec violence <sup>2</sup>	39	62	79	57	0	0	118	58
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	8	13	48	35	0	0	56	28
par un autre membre de la famille	9	14	12	9	0	0	21	10
par une personne non apparentée	22	35	19	14	0	0	41	20
Autres types d'incidents	16	25	12	9	0	0	28	14
Infractions sans violence <sup>3</sup>	13	21	10	7	0	0	23	11
Conduite avec facultés affaiblies	1	2	1	1	0	0	2	1
Autres délits de la route	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidents non criminels <sup>4</sup>	0	0	1	1	0	0	1	0
Délits de la route — caractère criminel non déterminé	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres incidents — caractère criminel non déterminé	2	3	0	0	0	0	2	1
Type de crime inconnu	0	...	0	...	0	...	0	...
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>100</b>	<b>139</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>202</b>	<b>100</b>

1. Comprend la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur causant la mort, la négligence criminelle causant la mort, et l'infanticide.

2. Comprend les crimes dans lesquels une personne subit des lésions corporelles ou est menacée de lésions corporelles.

3. Comprend les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.

4. Comprend les autres événements traumatisants comme les catastrophes naturelles, les suicides et les noyades.

**Note(s)** : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les crimes dont le type était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2011-2012.

## Feuillelet d'information — Île-du-Prince-Édouard

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, trois fournisseurs de services aux victimes en activité à l'Île-du-Prince-Édouard ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, deux étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice et un était un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Ces fournisseurs de services aux victimes comprenaient un fournisseur provincial qui offrait un programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels, conjointement avec les autres types de services<sup>23</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 1 187 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- À l'Île-du-Prince-Édouard, pour 2011-2012, tous les fournisseurs de services aux victimes ont déclaré qu'ils offraient directement à leurs clients des services de protection et d'aide immédiate. Deux fournisseurs ont indiqué qu'ils offraient à leurs clients les services directs suivants : services liés à la participation, services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice), services liés aux soins médicaux, services liés à l'hébergement et services liés à l'indemnisation. En outre, un fournisseur a déclaré offrir directement aux clients des services de counselling.
- En 2011-2012, tous les fournisseurs de services aux victimes à l'Île-du-Prince-Édouard desservaient des régions comptant 1 000 habitants ou plus, ainsi que des régions comprenant des petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés de moins de 1 000 habitants. En outre, deux fournisseurs desservaient des réserves.
- En 2011-2012, deux fournisseurs de services aux victimes à l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré offrir des services d'orientation et d'information ainsi que d'accompagnement et de soutien pour les mesures de justice réparatrice ou de médiation.
- Tous les fournisseurs de services aux victimes ayant participé à l'enquête pouvaient accueillir les clients à mobilité réduite. De plus, deux fournisseurs ont affirmé qu'ils pouvaient servir les personnes ayant une déficience auditive et deux fournisseurs ont déclaré être en mesure de servir les personnes ayant une déficience visuelle.
- En 2011-2012, deux fournisseurs de services aux victimes à l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré qu'ils pouvaient servir des clients qui ne parlaient ni le français ni l'anglais.

### Profil des victimes le 24 mai 2012

- Pour le 24 mai 2012 — jour de l'instantané —, les trois fournisseurs de services aux victimes à l'Île-du-Prince-Édouard qui ont déclaré des renseignements ont indiqué avoir servi 86 personnes (tableau 3)<sup>24</sup>. Parmi les victimes dont le sexe a été indiqué, 79 % étaient de sexe féminin et 21 % étaient de sexe masculin.
- Parmi les personnes qui ont reçu des services, 69 % avaient été victimes d'une infraction avec violence. Environ le tiers des personnes avaient été agressées sexuellement, et 35 % avaient été victimes d'une autre infraction avec violence, comme des voies de fait.
- Les trois quarts (75 %) des femmes qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence. Dans 38 % des cas, les clientes ayant reçu des services avaient été agressées sexuellement.

23. Le taux de réponse global pour l'Île-du-Prince-Édouard s'élevait à 100 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %. Lorsqu'un répondant offrait des services aux victimes à plusieurs emplacements, chacun de ces endroits était dénombré comme un fournisseur de services aux victimes.

24. Des renseignements sur le nombre de clients servis ont été donnés par 100 % des répondants.

- Plus de la moitié (53 %) des femmes avaient été victimes de violence aux mains de leur conjoint, d'un ex-conjoint, d'un partenaire intime ou d'un autre membre de la famille<sup>25</sup>. Plus de la moitié d'entre elles (53 %) avaient été victimes d'agression sexuelle.
- Parmi les victimes de sexe masculin qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané, 44 % avaient fait l'objet d'une infraction avec violence; 17 % avaient été victimes d'agression sexuelle. Environ 1 homme sur 10 (11 %) ayant reçu de l'aide ce jour-là avait subi de la violence aux mains de leur conjointe, d'une ex-conjointe, d'une partenaire intime ou d'un autre membre de la famille.
- Le tiers des hommes avaient été victimes d'une infraction avec violence perpétrée par une personne autre qu'un membre de la famille ou qu'une partenaire intime<sup>26</sup>. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions sans violence comme le vol ou la destruction de biens (56 % par rapport à 24 %) ou d'infractions avec violence (non sexuelles) perpétrées par une personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un autre membre de la famille (22 % par rapport à 12 %)<sup>27</sup>.

**Tableau 3**  
**Clients servis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime, île-du-Prince-Édouard, 24 mai 2012**

Type de crime	Hommes		Femmes		Sexe inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Infractions avec violence	8	44	51	75	0	0	59	69
Homicide	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions causant la mort <sup>1</sup>	0	0	0	0	0	0	0	0
Agression sexuelle	3	17	26	38	0	0	29	34
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	0	0	3	4	0	0	3	3
par un autre membre de la famille	1	6	16	24	0	0	17	20
par une personne non apparentée	2	11	7	10	0	0	9	10
Autres infractions avec violence <sup>2</sup>	5	28	25	37	0	0	30	35
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	0	0	16	24	0	0	16	19
par un autre membre de la famille	1	6	1	1	0	0	2	2
par une personne non apparentée	4	22	8	12	0	0	12	14
Autres types d'incidents	10	56	17	25	0	0	27	31
Infractions sans violence <sup>3</sup>	10	56	16	24	0	0	26	30
Conduite avec facultés affaiblies	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres délits de la route	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidents non criminels <sup>4</sup>	0	0	1	1	0	0	1	1
Délits de la route — caractère criminel non déterminé	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres incidents — caractère criminel non déterminé	0	0	0	0	0	0	0	0
Type de crime inconnu	0	...	0	...	0	...	0	...
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>100</b>	<b>68</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>86</b>	<b>100</b>

1. Comprend la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur causant la mort, la négligence criminelle causant la mort, et l'infanticide.

2. Comprend les crimes dans lesquels une personne subit des lésions corporelles ou est menacée de lésions corporelles.

3. Comprend les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.

4. Comprend les autres événements traumatisants comme les catastrophes naturelles, les suicides et les noyades.

**Note(s)** : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les crimes dont le type était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2011-2012.

25. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

26. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

27. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.



## Feuillelet d'information — Nouvelle-Écosse

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, 11 fournisseurs de services aux victimes en activité en Nouvelle-Écosse ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, cinq étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice, cinq relevaient de la police et un était un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Outre ces fournisseurs de services, il y avait un programme provincial d'indemnisation des victimes d'actes criminels<sup>28</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes en Nouvelle-Écosse qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 6 238 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- En Nouvelle-Écosse, pour 2011-2012, tous les fournisseurs de services aux victimes ont déclaré qu'ils offraient directement à leurs clients des services liés à la participation et des services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice). La majorité (91 %) d'entre eux ont déclaré offrir directement à leurs clients des services de protection. En outre, environ la moitié des fournisseurs ont déclaré offrir à leurs clients les services directs suivants : services d'aide immédiate (55 %), services liés aux soins médicaux (55 %), services liés à l'hébergement (45 %) et services liés à l'indemnisation (45 %).
- En 2011-2012, la majorité (82 %) des fournisseurs de services aux victimes en Nouvelle-Écosse ont indiqué qu'ils offraient des programmes à l'intention de groupes particuliers de victimes. Environ le tiers des fournisseurs ont déclaré qu'ils offraient des programmes spécialisés s'adressant aux adultes et aux personnes âgées (36 % dans les deux cas). Un fournisseur a déclaré offrir des programmes s'adressant aux enfants. De plus, environ le quart des fournisseurs ont dit qu'ils avaient des programmes s'adressant particulièrement aux femmes et aux hommes (27 % dans les deux cas)<sup>29</sup>.
- Les autres programmes spécialisés qui étaient souvent offerts par les fournisseurs de services aux victimes en Nouvelle-Écosse s'adressaient notamment aux Autochtones (82 %), aux francophones (82 %), aux anglophones (36 %) et aux populations noires (Africains, Jamaïcains, Haïtiens) (36 %). En outre, des programmes spécialisés étaient offerts à d'autres groupes de minorité visible non précisés, aux personnes ayant une incapacité physique, aux personnes ayant des troubles du développement ou de santé mentale, aux femmes lesbiennes ou bisexuelles et aux hommes homosexuels ou bisexuels (27 % dans chaque cas).
- En 2011-2012, près des deux tiers (64 %) des fournisseurs de services aux victimes en Nouvelle-Écosse desservaient des régions comprenant des petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés de moins de 1 000 habitants. Environ la moitié (55 %) des fournisseurs desservaient des régions comptant 1 000 habitants ou plus. En outre, un fournisseur de services aux victimes desservait des réserves.
- En 2011-2012, près de la moitié (45 %) des fournisseurs de services aux victimes en Nouvelle-Écosse ont indiqué qu'ils participaient à la réalisation ou à la coordination de processus de justice réparatrice en matière de justice pénale. En outre, près de la moitié (45 %) des fournisseurs ont déclaré offrir des services d'orientation et d'information ainsi que d'accompagnement et de soutien (45 %) pour les mesures de justice réparatrice ou de médiation.
- Tous les fournisseurs de services aux victimes ayant participé à l'enquête pouvaient accueillir les clients à mobilité réduite. La majorité d'entre eux ont affirmé qu'ils pouvaient servir les personnes ayant une déficience auditive ou une déficience visuelle (91 % dans les deux cas).

---

28. Le taux de réponse global pour la Nouvelle-Écosse s'élevait à 86 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %.

29. Les fournisseurs de services aux victimes desservant plusieurs emplacements devaient fournir une seule réponse qui était appliquée à tous ces endroits. C'est la raison pour laquelle le nombre de fournisseurs de services pour tous les renseignements inclus dans les profils autres que la région géographique desservie (urbaine, rurale, réserve) peut être surestimé.

- En 2011-2012, la majorité (82 %) des fournisseurs de services aux victimes en Nouvelle-Écosse ont déclaré qu'ils pouvaient servir des clients qui ne parlaient ni le français ni l'anglais.

### **Profil des victimes le 24 mai 2012**

- Pour le 24 mai 2012 — jour de l'instantané —, les 10 fournisseurs de services aux victimes en Nouvelle-Écosse qui ont déclaré des renseignements ont indiqué avoir servi 193 personnes (tableau 4)<sup>30</sup>. Parmi les victimes dont le sexe a été indiqué, 63 % étaient de sexe féminin et 37 % étaient de sexe masculin.
- Parmi les personnes qui ont reçu des services, 92 % avaient été victimes d'une infraction avec violence. Parmi les personnes ayant été victimes d'une infraction avec violence, 14 % avaient été agressées sexuellement, et 72 % avaient été victimes d'une autre infraction avec violence, comme des voies de fait. Les autres victimes de violence qui ont obtenu des services le 24 mai 2012 étaient les victimes indirectes d'un homicide (3 %) ou d'une autre infraction causant la mort (2 %).
- La majorité (96 %) des femmes qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence. Dans 16 % des cas, les clientes ayant reçu des services avaient été agressées sexuellement.
- Plus des deux tiers (70 %) des femmes avaient été victimes de violence aux mains de leur conjoint, d'un ex-conjoint, d'un partenaire intime ou d'un autre membre de la famille<sup>31</sup>. La majorité d'entre elles (98 %) avaient été victimes d'autres formes de violence, à caractère non sexuel.
- Parmi les victimes de sexe masculin qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané, 85 % avaient fait l'objet d'une infraction avec violence; 11 % avaient été victimes d'agression sexuelle. Près de la moitié (48 %) des hommes ayant reçu de l'aide ce jour-là avaient subi de la violence aux mains de leur conjointe, d'une ex-conjointe, d'une partenaire intime ou d'un autre membre de la famille.
- Près du tiers (32 %) des hommes avaient été victimes d'une infraction avec violence perpétrée par une personne autre qu'un membre de la famille ou qu'une partenaire intime<sup>32</sup>. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions sans violence comme le vol ou la destruction de biens (8 % par rapport à 4 %) ou d'infractions avec violence (non sexuelles) perpétrées par une personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un autre membre de la famille (28 % par rapport à 6 %)<sup>33</sup>.

---

30. Des renseignements sur le nombre de clients servis ont été donnés par 91 % des répondants.

31. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

32. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

33. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

**Tableau 4**  
**Clients servis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime,**  
**Nouvelle-Écosse, 24 mai 2012**

Type de crime	Hommes		Femmes		Sexe inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Infractions avec violence	60	85	116	96	0	0	176	92
Homicide	2	3	4	3	0	0	6	3
Autres infractions causant la mort <sup>1</sup>	1	1	3	2	0	0	4	2
Agression sexuelle	8	11	19	16	0	0	27	14
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	5	7	0	0	0	0	5	3
par un autre membre de la famille	0	0	2	2	0	0	2	1
par une personne non apparentée	3	4	17	14	0	0	20	10
Autres infractions avec violence <sup>2</sup>	49	69	90	74	0	0	139	72
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	25	35	74	61	0	0	99	52
par un autre membre de la famille	4	6	9	7	0	0	13	7
par une personne non apparentée	20	28	7	6	0	0	27	14
Autres types d'incidents	11	15	5	4	0	0	16	8
Infractions sans violence <sup>3</sup>	6	8	5	4	0	0	11	6
Conduite avec facultés affaiblies	3	4	0	0	0	0	3	2
Autres délits de la route	1	1	0	0	0	0	1	1
Incidents non criminels <sup>4</sup>	1	1	0	0	0	0	1	1
Délits de la route — caractère criminel non déterminé	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres incidents — caractère criminel non déterminé	0	0	0	0	0	0	0	0
Type de crime inconnu	0	...	1	...	0	...	1	...
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>100</b>	<b>122</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>193</b>	<b>100</b>

1. Comprend la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur causant la mort, la négligence criminelle causant la mort, et l'infanticide.

2. Comprend les crimes dans lesquels une personne subit des lésions corporelles ou est menacée de lésions corporelles.

3. Comprend les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.

4. Comprend les autres événements traumatisants comme les catastrophes naturelles, les suicides et les noyades.

**Note(s)** : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les crimes dont le type était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2011-2012.

## Feuille d'information — Nouveau-Brunswick

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, 19 fournisseurs de services aux victimes en activité au Nouveau-Brunswick ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, 13 étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice, 4 relevaient de la police, 1 était un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle et 1 était classé parmi les autres fournisseurs de type non précisé. Ces fournisseurs de services aux victimes comprenaient un fournisseur provincial qui offrait un programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels, conjointement avec les autres types de services<sup>34</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes au Nouveau-Brunswick qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 4 335 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- Au Nouveau-Brunswick, pour 2011-2012, tous les fournisseurs de services aux victimes ont déclaré qu'ils offraient directement à leurs clients des services de protection et d'aide immédiate. La majorité des fournisseurs ont indiqué qu'ils offraient à leurs clients les services directs suivants : services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice) (95 %), services liés à l'hébergement (95 %), services liés à la participation (89 %) et services de counselling (89 %). En outre, 68 % offraient des services liés à l'indemnisation, et 32 % offraient des services liés aux soins médicaux.
- En 2011-2012, la majorité (79 %) des fournisseurs de services aux victimes au Nouveau-Brunswick ont indiqué qu'ils offraient des programmes à l'intention de groupes particuliers de victimes. La plupart des fournisseurs ont indiqué qu'ils offraient des programmes spécialisés s'adressant aux adultes (79 %), aux personnes âgées (74 %) et aux enfants (74 %). En outre, deux fournisseurs ont déclaré offrir des programmes destinés aux femmes, et un fournisseur a déclaré offrir des programmes s'adressant particulièrement aux hommes<sup>35</sup>.
- Les autres programmes spécialisés qui étaient souvent offerts par les fournisseurs de services aux victimes au Nouveau-Brunswick s'adressaient notamment aux Autochtones, aux anglophones, aux francophones, aux personnes ayant une incapacité physique et aux personnes ayant des troubles du développement ou de santé mentale (74 % dans chaque cas).
- En 2011-2012, la majorité (74 %) des fournisseurs de services aux victimes au Nouveau-Brunswick desservaient des régions comprenant des petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés de moins de 1 000 habitants. Un peu plus de la moitié (58 %) des fournisseurs desservaient des régions comptant 1 000 habitants ou plus. En outre, 63 % des fournisseurs desservaient des réserves, et un fournisseur était situé dans une réserve.
- En 2011-2012, près de 1 fournisseur de services aux victimes sur 10 (11 %) au Nouveau-Brunswick a indiqué qu'il participait à la réalisation ou à la coordination de processus de justice réparatrice en matière de justice pénale. En outre, 5 % des fournisseurs ont déclaré offrir des services d'orientation et d'information pour les mesures de justice réparatrice ou de médiation, et près de 1 fournisseur sur 10 (11 %) a déclaré offrir des services d'accompagnement et de soutien pour ces mesures.
- La grande majorité (95 %) des fournisseurs de services aux victimes ayant participé à l'enquête pouvaient accueillir les clients à mobilité réduite. La plupart (95 %) des fournisseurs ont affirmé qu'ils pouvaient servir les personnes ayant une déficience auditive, et près du quart (26 %) des fournisseurs ont déclaré qu'ils étaient en mesure d'offrir des services aux personnes ayant une déficience visuelle.

34. Le taux de réponse global pour le Nouveau-Brunswick s'élevait à 95 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %. Lorsqu'un répondant offrait des services aux victimes à plusieurs emplacements, chacun de ces endroits était dénombré comme un fournisseur de services aux victimes.

35. Les fournisseurs de services aux victimes desservant plusieurs emplacements devaient fournir une seule réponse qui était appliquée à tous ces endroits. C'est la raison pour laquelle le nombre de fournisseurs de services pour tous les renseignements inclus dans les profils autres que la région géographique desservie (urbaine, rurale, réserve) peut être surestimé.

- En 2011-2012, la majorité (84 %) des fournisseurs de services aux victimes au Nouveau-Brunswick ont déclaré qu'ils pouvaient servir des clients qui ne parlaient ni le français ni l'anglais.

### Profil des victimes le 24 mai 2012

- Pour le 24 mai 2012 — jour de l'instantané —, les 19 fournisseurs de services aux victimes au Nouveau-Brunswick qui ont déclaré des renseignements ont indiqué avoir servi 1 547 personnes (tableau 5)<sup>36,37</sup>. Parmi les victimes dont le sexe a été indiqué, 69 % étaient de sexe féminin et 31 % étaient de sexe masculin<sup>38</sup>.
- Parmi les personnes qui ont reçu des services, 64 % avaient été victimes d'une infraction avec violence. Près du quart (22 %) des personnes avaient été agressées sexuellement, et 41 % avaient été victimes d'une autre infraction avec violence, comme des voies de fait. Les autres victimes de violence qui ont obtenu des services le 24 mai 2012 étaient les victimes indirectes d'un homicide (1 %) ou d'une autre infraction causant la mort (1 %).
- Parmi les femmes qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané, 69 % avaient été victimes d'une infraction avec violence, et 28 % des clientes ayant reçu des services avaient été agressées sexuellement.
- Près de la moitié (49 %) des femmes avaient été victimes de violence aux mains de leur conjoint, d'un ex-conjoint, d'un partenaire intime ou d'un autre membre de la famille<sup>39</sup>. Parmi elles, 37 % avaient été victimes d'agression sexuelle.
- Un peu plus de la moitié (55 %) des hommes qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence; 9 % avaient été victimes d'agression sexuelle. Parmi les hommes ayant reçu de l'aide ce jour-là, 15 % avaient subi de la violence aux mains de leur conjointe, d'une ex-conjointe, d'une partenaire intime ou d'un autre membre de la famille.
- Dans 38 % des cas, les hommes avaient été victimes d'une infraction avec violence perpétrée par une personne autre qu'un membre de la famille ou qu'une partenaire intime<sup>40</sup>. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions sans violence comme le vol ou la destruction de biens (43 % par rapport à 30 %) ou d'infractions avec violence (non sexuelles) perpétrées par une personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un autre membre de la famille (34 % par rapport à 8 %)<sup>41</sup>.

---

36. Un certain nombre de fournisseurs de services aux victimes du Nouveau-Brunswick n'ont pas été en mesure de déclarer le nombre de clients servis le 24 mai 2012; ils ont plutôt fourni un portrait de leur charge de travail active ce jour-là. Par conséquent, le chiffre du jour de l'instantané pour le Nouveau-Brunswick est surestimé.

37. Des renseignements sur le nombre de clients servis ont été donnés par 100 % des répondants.

38. D'après le nombre de victimes dont le sexe était connu. Le sexe de 49 victimes (ou 58 %) n'a pas été déclaré.

39. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

40. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

41. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

**Tableau 5**  
**Clients servis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime,**  
**Nouveau-Brunswick, 24 mai 2012<sup>1</sup>**

Type de crime	Hommes		Femmes		Sexe inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Infractions avec violence	231	55	602	69	0	0	833	64
Homicide	5	1	6	1	0	0	11	1
Autres infractions causant la mort <sup>2</sup>	3	1	7	1	0	0	10	1
Agression sexuelle	38	9	243	28	0	0	281	22
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	0	0	6	1	0	0	6	0
par un autre membre de la famille	22	5	151	17	0	0	173	13
par une personne non apparentée	16	4	86	10	0	0	102	8
Autres infractions avec violence <sup>3</sup>	185	44	346	39	0	0	531	41
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	6	1	126	14	0	0	132	10
par un autre membre de la famille	36	9	146	17	0	0	182	14
par une personne non apparentée	143	34	74	8	0	0	217	17
Autres types d'incidents	189	45	275	31	0	0	464	36
Infractions sans violence <sup>4</sup>	182	43	267	30	0	0	449	35
Conduite avec facultés affaiblies	4	1	5	1	0	0	9	1
Autres délits de la route	2	0	0	0	0	0	2	0
Incidents non criminels <sup>5</sup>	1	0	0	0	0	0	1	0
Délits de la route — caractère criminel non déterminé	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres incidents — caractère criminel non déterminé	0	0	3	0	0	0	3	0
Type de crime inconnu	49	...	152	...	49	...	250	...
<b>Total</b>	<b>469</b>	<b>100</b>	<b>1 029</b>	<b>100</b>	<b>49</b>	<b>100</b>	<b>1 547</b>	<b>100</b>

1. Un certain nombre de fournisseurs de services aux victimes du Nouveau-Brunswick n'ont pas été en mesure de déclarer le nombre de clients servis le 24 mai 2012; ils ont plutôt fourni un portrait de leur charge de travail active ce jour-là. Par conséquent, le chiffre du jour de l'instantané pour le Nouveau-Brunswick est surestimé.

2. Comprend la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur causant la mort, la négligence criminelle causant la mort, et l'infanticide.

3. Comprend les crimes dans lesquels une personne subit des lésions corporelles ou est menacée de lésions corporelles.

4. Comprend les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.

5. Comprend les autres événements traumatisants comme les catastrophes naturelles, les suicides et les noyades.

**Note(s)** : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les crimes dont le type était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2011-2012.

## Feuillelet d'information — Québec

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, 118 fournisseurs de services aux victimes en activité au Québec ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, 85 relevaient de la collectivité, 32 étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et 1 relevait de la police. Outre ces fournisseurs de services, il y avait un programme provincial d'indemnisation des victimes d'actes criminels<sup>42</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes au Québec qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 106 567 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- Au Québec, pour 2011-2012, la majorité des fournisseurs de services aux victimes ont indiqué qu'ils offraient à leurs clients les services directs suivants : services liés à la participation (97 %), services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice) (97 %), services liés à l'indemnisation (97 %), services d'aide immédiate (93 %), services de protection (90 %) et services de counselling (75 %). En outre, près de la moitié (47 %) des fournisseurs ont déclaré offrir des services liés aux soins médicaux, et 16 % ont déclaré offrir des services liés à l'hébergement.
- En 2011-2012, près de la moitié (45 %) des fournisseurs de services aux victimes au Québec ont indiqué qu'ils offraient des programmes à l'intention de groupes particuliers de victimes. Les fournisseurs ont déclaré qu'ils offraient des programmes spécialisés s'adressant aux adultes (39 %), aux personnes âgées (35 %) et aux enfants (35 %). En outre, 31 % ont déclaré offrir des programmes destinés aux femmes, et 7 % ont déclaré offrir des programmes s'adressant particulièrement aux hommes<sup>43</sup>.
- Les autres programmes spécialisés qui étaient souvent offerts par les fournisseurs de services aux victimes au Québec s'adressaient notamment aux francophones (31 %), aux Autochtones (28 %), aux femmes lesbiennes ou bisexuelles (25 %), aux hommes gais et bisexuels (15 %) et aux anglophones (22 %). De plus, 18 % des fournisseurs offraient des programmes destinés aux personnes ayant une incapacité physique et 15 % en offraient aux personnes ayant une incapacité mentale.
- En 2011-2012, la majorité (93 %) des fournisseurs de services aux victimes au Québec desservaient des régions comptant 1 000 habitants ou plus. Plus du tiers (37 %) des fournisseurs desservaient des régions comprenant des petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés de moins de 1 000 habitants. En outre, 14 % des fournisseurs desservaient des réserves, et deux fournisseurs étaient situés dans une réserve.
- En 2011-2012, 19 % des fournisseurs de services aux victimes au Québec ont déclaré offrir des services d'orientation et d'information pour les mesures de justice réparatrice ou de médiation, et 17 % ont déclaré offrir des services d'accompagnement et de soutien pour ces mesures.
- La grande majorité (93 %) des fournisseurs de services aux victimes ayant participé à l'enquête pouvaient accueillir les clients à mobilité réduite. La plupart des fournisseurs ont affirmé qu'ils pouvaient servir les personnes ayant une déficience auditive (78 %) ou une déficience visuelle (90 %).
- En 2011-2012, la moitié des fournisseurs de services aux victimes au Québec ont déclaré qu'ils pouvaient servir des clients qui ne parlaient ni le français ni l'anglais.

---

42. Le taux de réponse global pour le Québec s'élevait à 98 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %. Lorsqu'un répondant offrait des services aux victimes à plusieurs emplacements, chacun de ces endroits était dénombré comme un fournisseur de services aux victimes.

43. Les fournisseurs de services aux victimes desservant plusieurs emplacements devaient fournir une seule réponse qui était appliquée à tous ces endroits. C'est la raison pour laquelle le nombre de fournisseurs de services pour tous les renseignements inclus dans les profils autres que la région géographique desservie (urbaine, rurale, réserve) peut être surestimé.

## Profil des victimes le 24 mai 2012

- Pour le 24 mai 2012 — jour de l'instantané —, les 99 fournisseurs de services aux victimes au Québec qui ont déclaré des renseignements ont indiqué avoir servi 1 415 personnes (tableau 6)<sup>44</sup>. Parmi les victimes dont le sexe a été indiqué, 67 % étaient de sexe féminin et 33 % étaient de sexe masculin<sup>45</sup>.
- Parmi les personnes qui ont reçu des services, 77 % avaient été victimes d'une infraction avec violence. Le tiers des personnes avaient été agressées sexuellement, et 42 % avaient été victimes d'une autre infraction avec violence, comme des voies de fait. Les autres victimes de violence qui ont obtenu des services le 24 mai 2012 étaient les victimes indirectes d'un homicide (1 %) ou d'une autre infraction causant la mort (1 %).
- Parmi les victimes de sexe féminin qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané, 87 % avaient fait l'objet d'une infraction avec violence. La moitié des clientes ayant reçu des services avaient été agressées sexuellement.
- Environ 6 femmes sur 10 (59 %) avaient été victimes de violence aux mains de leur conjoint, d'un ex-conjoint, d'un partenaire intime ou d'un autre membre de la famille<sup>46</sup>. Plus de la moitié d'entre elles (60 %) avaient été victimes d'agression sexuelle.
- Environ 6 hommes sur 10 (61 %) qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence; 8 % avaient été victimes d'agression sexuelle. Parmi les hommes ayant reçu de l'aide ce jour-là, 16 % avaient subi de la violence aux mains de leur conjointe, d'une ex-conjointe, d'une partenaire intime ou d'un autre membre de la famille.
- Parmi les hommes ayant reçu de l'aide, 43 % avaient été victimes d'une infraction avec violence perpétrée par une personne autre qu'un membre de la famille ou qu'une partenaire intime<sup>47</sup>. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions sans violence comme le vol ou la destruction de biens (29 % par rapport à 6 %) ou d'infractions avec violence (non sexuelles) perpétrées par une personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un autre membre de la famille (41 % par rapport à 12 %)<sup>48</sup>.

---

44. Des renseignements sur le nombre de clients servis ont été donnés par 84 % des répondants.

45. D'après le nombre de victimes dont le sexe était connu. Le sexe de 404 victimes (ou 29 %) n'a pas été déclaré.

46. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

47. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

48. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.



**Tableau 6**  
**Clients servis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime,**  
**Québec, 24 mai 2012**

Type de crime	Hommes		Femmes		Sexe inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Infractions avec violence	201	61	583	87	108	68	892	77
Homicide	3	1	3	0	2	1	8	1
Autres infractions causant la mort <sup>1</sup>	2	1	5	1	0	0	7	1
Agression sexuelle	27	8	337	50	21	13	385	33
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	3	1	40	6	1	1	44	4
par un autre membre de la famille	17	5	197	29	6	4	220	19
par une personne non apparentée	7	2	100	15	14	9	121	10
Autres infractions avec violence <sup>2</sup>	169	51	238	36	85	54	492	42
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	22	7	142	21	29	18	193	17
par un autre membre de la famille	12	4	18	3	1	1	31	3
par une personne non apparentée	135	41	78	12	55	35	268	23
Autres types d'incidents	131	39	86	13	50	32	267	23
Infractions sans violence <sup>3</sup>	96	29	43	6	47	30	186	16
Conduite avec facultés affaiblies	8	2	8	1	2	1	18	2
Autres délits de la route	10	3	13	2	1	1	24	2
Incidents non criminels <sup>4</sup>	11	3	16	2	0	0	27	2
Délits de la route — caractère criminel non déterminé	1	0	0	0	0	0	1	0
Autres incidents — caractère criminel non déterminé	5	2	6	1	0	0	11	1
Type de crime inconnu	5	...	5	...	246	...	256	...
<b>Total</b>	<b>337</b>	<b>100</b>	<b>674</b>	<b>100</b>	<b>404</b>	<b>100</b>	<b>1 415</b>	<b>100</b>

1. Comprend la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur causant la mort, la négligence criminelle causant la mort, et l'infanticide.

2. Comprend les crimes dans lesquels une personne subit des lésions corporelles ou est menacée de lésions corporelles.

3. Comprend les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.

4. Comprend les autres événements traumatisants comme les catastrophes naturelles, les suicides et les noyades.

**Note(s)** : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les crimes dont le type était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2011-2012.

## Feuillelet d'information — Ontario

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, 193 fournisseurs de services aux victimes en activité en Ontario ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, 61 relevaient des tribunaux, 58 étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, 53 étaient des Services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes, 11 relevaient de la collectivité, 9 relevaient de la police et 1 était classé parmi les autres fournisseurs de type non précisé. Outre ces fournisseurs de services, il y avait un programme provincial d'indemnisation des victimes d'actes criminels<sup>49</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes en Ontario qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 135 303 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- En Ontario, pour 2011-2012, presque tous (99 %) les fournisseurs de services aux victimes ont déclaré qu'ils offraient directement à leurs clients des services de protection. La majorité des fournisseurs ont indiqué qu'ils offraient les services directs suivants : services d'aide immédiate (96 %), services liés à la participation (86 %) et services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice) (79 %). Les autres services directs offerts par les fournisseurs comprenaient les services liés aux soins médicaux (60 %), les services liés à l'hébergement (53 %), les services de counselling (45 %) et les services liés à l'indemnisation (37 %).
- En 2011-2012, 35 % des fournisseurs de services aux victimes en Ontario ont indiqué qu'ils offraient des programmes à l'intention de groupes particuliers de victimes. Les fournisseurs ont déclaré qu'ils offraient des programmes spécialisés s'adressant aux adultes (35 %), aux personnes âgées (27 %) et aux enfants (28 %). En outre, 26 % ont déclaré offrir des programmes destinés aux femmes et 13 % ont déclaré offrir des programmes s'adressant particulièrement aux hommes<sup>50</sup>.
- Les autres programmes spécialisés qui étaient souvent offerts par les fournisseurs de services aux victimes en Ontario s'adressaient notamment aux femmes lesbiennes ou bisexuelles (26 %), aux Autochtones (24 %), aux personnes ayant des troubles du développement ou de santé mentale (24 %), aux personnes ayant une incapacité physique (23 %), aux francophones (23 %), aux anglophones (22 %), aux populations noires (Africains, Jamaïcains, Haïtiens) (22 %) ainsi qu'aux hommes gais et bisexuels (15 %).
- En 2011-2012, la majorité (89 %) des fournisseurs de services aux victimes en Ontario desservaient des régions comptant 1 000 habitants ou plus. Un peu plus des deux tiers (67 %) desservaient des régions comprenant des petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés de moins de 1 000 habitants. En outre, 18 % des fournisseurs desservaient des réserves, et 3 % étaient situés dans une réserve.
- En 2011-2012, 5 % des fournisseurs de services aux victimes en Ontario ont indiqué qu'ils participaient à la réalisation ou à la coordination de processus de justice réparatrice en matière de justice pénale. En outre, 6 % des fournisseurs ont déclaré offrir des services d'orientation et d'information pour les mesures de justice réparatrice ou de médiation, et 12 % ont déclaré offrir des services d'accompagnement et de soutien pour ces mesures.
- Presque tous (99 %) les fournisseurs de services aux victimes ayant participé à l'enquête pouvaient accueillir les clients à mobilité réduite. La grande majorité des fournisseurs ont déclaré pouvoir offrir des services aux personnes ayant une déficience auditive (93 %) ou une déficience visuelle (91 %).
- En 2011-2012, la majorité (90 %) des fournisseurs de services aux victimes en Ontario ont déclaré qu'ils pouvaient servir des clients qui ne parlaient ni le français ni l'anglais.

---

49. Le taux de réponse global pour l'Ontario s'élevait à 88 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %. Lorsqu'un répondant offrait des services aux victimes à plusieurs emplacements, chacun de ces endroits était dénombré comme un fournisseur de services aux victimes.

50. Les fournisseurs de services aux victimes desservant plusieurs emplacements devaient fournir une seule réponse qui était appliquée à tous ces endroits. C'est la raison pour laquelle le nombre de fournisseurs de services pour tous les renseignements inclus dans les profils autres que la région géographique desservie (urbaine, rurale, réserve) peut être surestimé.

## Profil des victimes le 24 mai 2012

- Pour le 24 mai 2012 — jour de l'instantané —, les 184 fournisseurs de services aux victimes en Ontario qui ont déclaré des renseignements ont indiqué avoir servi 2 755 personnes (tableau 7)<sup>51</sup>. Parmi les victimes dont le sexe a été indiqué, 82 % étaient de sexe féminin et 18 % étaient de sexe masculin<sup>52</sup>.
- Parmi les personnes qui ont reçu des services, 90 % avaient été victimes d'une infraction avec violence. Plus du quart (29 %) des personnes avaient été agressées sexuellement, et 55 % avaient été victimes d'une autre infraction avec violence, comme des voies de fait. Les autres victimes de violence qui ont obtenu des services le 24 mai 2012 étaient les victimes indirectes d'un homicide (5 %) ou d'une autre infraction causant la mort (1 %).
- La majorité (91 %) des femmes qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence. Dans 31 % des cas, les clientes avaient été agressées sexuellement.
- Les deux tiers (67 %) des femmes avaient été victimes de violence aux mains de leur conjoint, d'un ex-conjoint, d'un partenaire intime ou d'un autre membre de la famille<sup>53</sup>. Parmi elles, 30 % avaient été victimes d'agression sexuelle.
- La majorité (86 %) des hommes qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence; environ le quart (26 %) des hommes avaient été agressés sexuellement. Plus de la moitié (57 %) des hommes ayant reçu de l'aide ce jour-là avaient subi de la violence aux mains de leur conjointe, d'une ex-conjointe, d'une partenaire intime ou d'un autre membre de la famille.
- Près de 2 hommes sur 10 (19 %) avaient été victimes d'une infraction avec violence perpétrée par une personne autre qu'un membre de la famille ou qu'une partenaire intime<sup>54</sup>. Les hommes étaient à peu près aussi susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions sans violence comme le vol ou la destruction de biens (4 % par rapport à 5 %). Ils étaient un peu plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions avec violence (non sexuelles) perpétrées par une personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un autre membre de la famille (11 % par rapport à 8 %)<sup>55</sup>.

---

51. Des renseignements sur le nombre de clients servis ont été donnés par 95 % des répondants.

52. D'après le nombre de victimes dont le sexe était connu. Le sexe de 113 victimes (ou 4 %) n'a pas été déclaré.

53. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

54. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

55. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

**Tableau 7**  
**Clients servis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime,**  
**Ontario, 24 mai 2012**

Type de crime	Hommes		Femmes		Sexe inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Infractions avec violence	394	86	1 976	91	41	84	2 411	90
Homicide	40	9	80	4	1	2	121	5
Autres infractions causant la mort <sup>1</sup>	6	1	18	1	0	0	24	1
Agression sexuelle	119	26	666	31	4	8	789	29
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	23	5	184	8	1	2	208	8
par un autre membre de la famille	60	13	249	11	0	0	309	12
par une personne non apparentée	36	8	233	11	3	6	272	10
Autres infractions avec violence <sup>2</sup>	229	50	1 212	56	36	73	1 477	55
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	141	31	951	44	25	51	1 117	42
par un autre membre de la famille	39	8	79	4	7	14	125	5
par une personne non apparentée	49	11	182	8	4	8	235	9
Autres types d'incidents	65	14	192	9	8	16	265	10
Infractions sans violence <sup>3</sup>	19	4	100	5	4	8	123	5
Conduite avec facultés affaiblies	14	3	11	1	0	0	25	1
Autres délits de la route	5	1	4	0	1	2	10	0
Incidents non criminels <sup>4</sup>	20	4	56	3	3	6	79	3
Délits de la route — caractère criminel non déterminé	2	0	6	0	0	0	8	0
Autres incidents — caractère criminel non déterminé	5	1	15	1	0	0	20	1
Type de crime inconnu	4	...	11	...	64	...	75	...
<b>Total</b>	<b>463</b>	<b>100</b>	<b>2 179</b>	<b>100</b>	<b>113</b>	<b>100</b>	<b>2 755</b>	<b>100</b>

1. Comprend la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur causant la mort, la négligence criminelle causant la mort, et l'infanticide.

2. Comprend les crimes dans lesquels une personne subit des lésions corporelles ou est menacée de lésions corporelles.

3. Comprend les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.

4. Comprend les autres événements traumatisants comme les catastrophes naturelles, les suicides et les noyades.

**Note(s)** : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les crimes dont le type était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2011-2012.

## Feuillelet d'information — Manitoba

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, 20 fournisseurs de services aux victimes en activité au Manitoba ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, 14 étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice, 5 relevaient de la police et 1 relevait de la collectivité. Ces fournisseurs de services aux victimes comprenaient un fournisseur provincial qui offrait un programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels, conjointement avec les autres types de services<sup>56</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes au Manitoba qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 26 571 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- Au Manitoba, pour 2011-2012, tous les fournisseurs de services aux victimes ont indiqué qu'ils offraient à leurs clients les services directs suivants : services de protection, services d'aide immédiate et services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice). La majorité des fournisseurs ont déclaré qu'ils offraient à leurs clients les services directs suivants : services liés à la participation (95 %), services liés à l'indemnisation (95 %) et services de counselling (90 %). En outre, le quart des fournisseurs ont déclaré offrir des services liés aux soins médicaux et des services liés à l'hébergement.
- En 2011-2012, les trois quarts (75 %) des fournisseurs de services aux victimes au Manitoba ont indiqué qu'ils offraient des programmes à l'intention de groupes particuliers de victimes. Les fournisseurs ont déclaré qu'ils offraient des programmes spécialisés s'adressant aux adultes (70 %), aux personnes âgées (5 %) et aux enfants (70 %)<sup>57</sup>.
- En 2011-2012, 15 % des fournisseurs de services aux victimes au Manitoba ont indiqué qu'ils participaient à la réalisation ou à la coordination de processus de justice réparatrice en matière de justice pénale. De plus, 70 % des fournisseurs ont déclaré offrir des services d'orientation et d'information pour les mesures de justice réparatrice ou de médiation, et 90 % ont déclaré offrir des services d'accompagnement et de soutien pour ces mesures.
- Tous les fournisseurs de services aux victimes ayant participé à l'enquête pouvaient accueillir les clients à mobilité réduite. En outre, 8 fournisseurs sur 10 ont affirmé qu'ils pouvaient servir les personnes ayant une déficience auditive, et 85 % ont déclaré être en mesure de servir les personnes ayant une déficience visuelle.
- En 2011-2012, la majorité (95 %) des fournisseurs de services aux victimes au Manitoba ont déclaré qu'ils pouvaient servir des clients qui ne parlaient ni le français ni l'anglais.

### Profil des victimes le 24 mai 2012

- Pour le 24 mai 2012 — jour de l'instantané —, les 19 fournisseurs de services aux victimes au Manitoba qui ont déclaré des renseignements ont indiqué avoir servi 489 personnes (tableau 8)<sup>58</sup>. Parmi les victimes dont le sexe a été indiqué, 73 % étaient de sexe féminin et 27 % étaient de sexe masculin<sup>59</sup>.
- Parmi les personnes qui ont reçu des services, 79 % avaient été victimes d'une infraction avec violence; 19 % avaient été agressées sexuellement, et 49 % avaient été victimes d'une autre infraction avec violence, comme des voies de fait. Les autres victimes de violence qui ont obtenu des services le 24 mai 2012 étaient les victimes indirectes d'un homicide (8 %) ou d'une autre infraction causant la mort (3 %).

---

56. Le taux de réponse global pour le Manitoba s'élevait à 100 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %. Lorsqu'un répondant offrait des services aux victimes à plusieurs emplacements, chacun de ces endroits était dénombré comme un fournisseur de services aux victimes.

57. Les fournisseurs de services aux victimes desservant plusieurs emplacements devaient fournir une seule réponse qui était appliquée à tous ces endroits. C'est la raison pour laquelle le nombre de fournisseurs de services pour tous les renseignements inclus dans les profils autres que la région géographique desservie (urbaine, rurale, réserve) peut être surestimé.

58. Des renseignements sur le nombre de clients servis ont été donnés par 95 % des répondants.

59. D'après le nombre de victimes dont le sexe était connu. Le sexe de 68 victimes (ou 14 %) n'a pas été déclaré.

- Près de 8 femmes sur 10 (79 %) qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence; 21 % des clientes ayant reçu des services avaient été agressées sexuellement.
- Près de la moitié (48 %) des femmes avaient été victimes de violence aux mains de leur conjoint, d'un ex-conjoint, d'un partenaire intime ou d'un autre membre de la famille<sup>60</sup>. Parmi elles, 15 % avaient été victimes d'agression sexuelle.
- Près de 8 hommes sur 10 (79 %) ayant reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence; 14 % avaient été victimes d'agression sexuelle. Environ le quart (24 %) des hommes ayant reçu de l'aide ce jour-là avaient subi de la violence aux mains de leur conjointe, d'une ex-conjointe, d'une partenaire intime ou d'un autre membre de la famille.
- Plus du tiers (38 %) des hommes avaient été victimes d'une infraction avec violence perpétrée par une personne autre qu'un membre de la famille ou qu'une partenaire intime<sup>61</sup>. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions sans violence comme le vol ou la destruction de biens (10 % par rapport à 4 %) ou d'infractions avec violence (non sexuelles) perpétrées par une personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un autre membre de la famille (28 % par rapport à 8 %)<sup>62</sup>.

**Tableau 8**  
**Clients servis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime, Manitoba, 24 mai 2012**

Type de crime	Hommes		Femmes		Sexe inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Infractions avec violence	88	79	240	79	0	0	328	79
Homicide	15	14	19	6	0	0	34	8
Autres infractions causant la mort <sup>1</sup>	4	4	7	2	0	0	11	3
Agression sexuelle	15	14	64	21	0	0	79	19
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	2	2	8	3	0	0	10	2
par un autre membre de la famille	2	2	14	5	0	0	16	4
par une personne non apparentée	11	10	42	14	0	0	53	13
Autres infractions avec violence <sup>2</sup>	54	49	150	49	0	0	204	49
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	11	10	116	38	0	0	127	31
par un autre membre de la famille	12	11	9	3	0	0	21	5
par une personne non apparentée	31	28	25	8	0	0	56	13
Autres types d'incidents	23	21	65	21	0	0	88	21
Infractions sans violence <sup>3</sup>	11	10	13	4	0	0	24	6
Conduite avec facultés affaiblies	2	2	0	0	0	0	2	0
Autres délits de la route								
Incidents non criminels <sup>4</sup>	8	7	50	16	0	0	58	14
Délits de la route — caractère criminel non déterminé	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres incidents — caractère criminel non déterminé	2	2	2	1	0	0	4	1
Type de crime inconnu	3	...	2	...	68	...	73	...
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>100</b>	<b>307</b>	<b>100</b>	<b>68</b>	<b>100</b>	<b>489</b>	<b>100</b>

1. Comprend la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur causant la mort, la négligence criminelle causant la mort, et l'infanticide.

2. Comprend les crimes dans lesquels une personne subit des lésions corporelles ou est menacée de lésions corporelles.

3. Comprend les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.

4. Comprend les autres événements traumatisants comme les catastrophes naturelles, les suicides et les noyades.

**Note(s)** : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les crimes dont le type était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2011-2012.

60. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

61. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

62. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

## Feuille d'information — Saskatchewan

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, 103 fournisseurs de services aux victimes en activité en Saskatchewan ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, 74 relevaient de la police, 17 relevaient de la collectivité, 6 relevaient des tribunaux et 6 étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Ces fournisseurs de services aux victimes comprenaient un fournisseur provincial qui offrait un programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels, conjointement avec les autres types de services<sup>63</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes en Saskatchewan qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 26 948 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- En Saskatchewan, pour 2011-2012, la majorité des fournisseurs de services aux victimes ont indiqué qu'ils offraient à leurs clients les services directs suivants : services de protection (84 %), services liés à l'hébergement (83 %), services d'aide immédiate (81 %), services liés à la participation (80 %), services liés aux soins médicaux (79 %) et services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice) (77 %). En outre, les fournisseurs ont déclaré qu'ils offraient directement aux clients des services liés à l'indemnisation (69 %) et des services de counselling (31 %).
- En 2011-2012, un peu plus du quart (27 %) des fournisseurs de services aux victimes en Saskatchewan ont indiqué qu'ils offraient des programmes à l'intention de groupes particuliers de victimes. Les fournisseurs ont déclaré qu'ils offraient des programmes spécialisés s'adressant aux adultes (23 %), aux personnes âgées (19 %) et aux enfants (21 %)<sup>64</sup>.
- Les autres programmes spécialisés qui étaient souvent offerts par les fournisseurs de services aux victimes en Saskatchewan s'adressaient notamment aux Autochtones (23 %), aux femmes lesbiennes ou bisexuelles (11 %), aux personnes ayant des troubles du développement ou de santé mentale (9 %), aux hommes homosexuels ou bisexuels (9 %) et aux personnes ayant une incapacité physique (8 %).
- En 2011-2012, près des deux tiers (64 %) des fournisseurs de services aux victimes en Saskatchewan desservaient des régions comprenant des petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés de moins de 1 000 habitants. Un peu moins de la moitié (47 %) des fournisseurs desservaient des régions comptant 1 000 habitants ou plus. En outre, 36 % des fournisseurs desservaient des réserves, et cinq fournisseurs étaient situés dans une réserve.
- En 2011-2012, dans un cas sur cinq (20 %), les fournisseurs de services aux victimes en Saskatchewan ont indiqué qu'ils participaient à la réalisation ou à la coordination de processus de justice réparatrice en matière de justice pénale. En outre, 44 % des fournisseurs ont déclaré offrir des services d'orientation et d'information pour les mesures de justice réparatrice ou de médiation, et 56 % ont déclaré offrir des services d'accompagnement et de soutien pour ces mesures.
- Tous les fournisseurs de services aux victimes ayant participé à l'enquête pouvaient accueillir les clients à mobilité réduite. En outre, 63 % des fournisseurs ont affirmé qu'ils pouvaient servir les personnes ayant une déficience auditive, et 66 % ont déclaré être en mesure de servir les personnes ayant une déficience visuelle.
- En 2011-2012, près de la moitié (48 %) des fournisseurs de services aux victimes en Saskatchewan ont déclaré qu'ils pouvaient servir des clients qui ne parlaient ni le français ni l'anglais.

---

63. Le taux de réponse global pour la Saskatchewan s'élevait à 95 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %. Lorsqu'un répondant offrait des services aux victimes à plusieurs emplacements, chacun de ces endroits était dénombré comme un fournisseur de services aux victimes.

64. Les fournisseurs de services aux victimes desservant plusieurs emplacements devaient fournir une seule réponse qui était appliquée à tous ces endroits. C'est la raison pour laquelle le nombre de fournisseurs de services pour tous les renseignements inclus dans les profils autres que la région géographique desservie (urbaine, rurale, réserve) peut être surestimé.

## Profil des victimes le 24 mai 2012

- Pour le 24 mai 2012 — jour de l'instantané —, les 91 fournisseurs de services aux victimes en Saskatchewan qui ont déclaré des renseignements ont indiqué avoir servi 696 personnes (tableau 9)<sup>65</sup>. Parmi les victimes dont le sexe a été indiqué, 71 % étaient de sexe féminin et 29 % étaient de sexe masculin<sup>66</sup>.
- Parmi les personnes qui ont reçu des services, 73 % avaient été victimes d'une infraction avec violence; 15 % avaient été agressées sexuellement, et 52 % avaient été victimes d'une autre infraction avec violence, comme des voies de fait. Les autres victimes de violence qui ont obtenu des services le 24 mai 2012 étaient les victimes indirectes d'un homicide (4 %) ou d'une autre infraction causant la mort (2 %).
- Près de 8 femmes sur 10 (78 %) qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence; 19 % des clientes ayant reçu des services avaient été agressées sexuellement.
- Près des deux tiers (62 %) des femmes avaient été victimes de violence aux mains de leur conjoint, d'un ex-conjoint, d'un partenaire intime ou d'un autre membre de la famille<sup>67</sup>. Parmi elles, 24 % avaient été victimes d'agression sexuelle.
- Parmi les victimes de sexe masculin qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané, 65 % avaient fait l'objet d'une infraction avec violence; 5 % avaient été victimes d'agression sexuelle. Près du tiers (32 %) des hommes ayant reçu de l'aide ce jour-là avaient subi de la violence aux mains de leur conjointe, d'une ex-conjointe, d'une partenaire intime ou d'un autre membre de la famille.
- Environ 2 hommes sur 10 (21 %) avaient été victimes d'une infraction avec violence perpétrée par une personne autre qu'un membre de la famille ou qu'une partenaire intime<sup>68</sup>. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions sans violence comme le vol ou la destruction de biens (15 % par rapport à 7 %) ou d'infractions avec violence (non sexuelles) perpétrées par une personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un autre membre de la famille (18 % par rapport à 8 %)<sup>69</sup>.

---

65. Des renseignements sur le nombre de clients servis ont été donnés par 88 % des répondants.

66. D'après le nombre de victimes dont le sexe était connu. Le sexe de 55 victimes (ou 8 %) n'a pas été déclaré.

67. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

68. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

69. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.



**Tableau 9**  
**Clients servis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime,**  
**Saskatchewan, 24 mai 2012**

Type de crime	Hommes		Femmes		Sexe inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Infractions avec violence	122	65	356	78	0	0	478	73
Homicide	17	9	8	2	0	0	25	4
Autres infractions causant la mort <sup>1</sup>	6	3	6	1	0	0	12	2
Agression sexuelle	9	5	88	19	0	0	97	15
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	0	0	35	8	0	0	35	5
par un autre membre de la famille	2	1	32	7	0	0	34	5
par une personne non apparentée	7	4	21	5	0	0	28	4
Autres infractions avec violence <sup>2</sup>	90	48	254	56	0	0	344	52
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	32	17	167	37	0	0	199	30
par un autre membre de la famille	25	13	49	11	0	0	74	11
par une personne non apparentée	33	18	38	8	0	0	71	11
Autres types d'incidents	65	35	98	22	16	100	179	27
Infractions sans violence <sup>3</sup>	28	15	32	7	0	0	60	9
Conduite avec facultés affaiblies	1	1	0	0	0	0	1	0
Autres délits de la route	8	4	11	2	0	0	19	3
Incidents non criminels <sup>4</sup>	27	14	42	9	16	100	85	13
Délits de la route — caractère criminel non déterminé	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres incidents — caractère criminel non déterminé	1	1	13	3	0	0	14	2
Type de crime inconnu	0	...	0	...	39	...	39	...
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>100</b>	<b>454</b>	<b>100</b>	<b>55</b>	<b>100</b>	<b>696</b>	<b>100</b>

1. Comprend la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur causant la mort, la négligence criminelle causant la mort, et l'infanticide.

2. Comprend les crimes dans lesquels une personne subit des lésions corporelles ou est menacée de lésions corporelles.

3. Comprend les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.

4. Comprend les autres événements traumatisants comme les catastrophes naturelles, les suicides et les noyades.

**Note(s)** : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les crimes dont le type était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2011-2012.

## Feuille d'information — Alberta

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, 122 fournisseurs de services aux victimes en activité en Alberta ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, 96 relevaient de la police, 14 relevaient de la collectivité, 8 relevaient des tribunaux, 3 étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et 1 était classé parmi les autres fournisseurs de type non précisé. Outre ces fournisseurs de services, il y avait un programme provincial d'indemnisation des victimes d'actes criminels<sup>70</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes en Alberta qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 85 471 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- En Alberta, pour 2011-2012, presque tous les fournisseurs de services aux victimes ont indiqué qu'ils offraient à leurs clients les services directs suivants : services liés à la participation (99 %), services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice) (98 %) et services d'aide immédiate (94 %). La majorité des fournisseurs ont déclaré qu'ils offraient directement aux clients des services de protection (79 %) et des services liés aux soins médicaux (75 %). En outre, les fournisseurs ont déclaré offrir des services liés à l'hébergement (67 %), des services liés à l'indemnisation (48 %) et des services de counselling (18 %).
- En 2011-2012, près du tiers (30 %) des fournisseurs de services aux victimes en Alberta ont indiqué qu'ils offraient des programmes à l'intention de groupes particuliers de victimes. Près du quart des fournisseurs ont déclaré qu'ils offraient des programmes spécialisés s'adressant aux adultes (28 %), aux personnes âgées (25 %) et aux enfants (27 %)<sup>71</sup>.
- Les autres programmes spécialisés qui étaient souvent offerts par les fournisseurs de services aux victimes en Alberta s'adressaient notamment aux Autochtones (23 %), aux hommes homosexuels ou bisexuels (18 %), aux personnes ayant une incapacité physique (17 %), aux personnes ayant des troubles du développement ou de santé mentale (17 %), aux femmes lesbiennes ou bisexuelles (16 %) et aux populations asiatiques du Sud (Indiens de l'Inde, Pakistanais) (15 %).
- En 2011-2012, les deux tiers des fournisseurs de services aux victimes en Alberta desservaient des régions comptant 1 000 habitants ou plus. Dans près de 6 cas sur 10 (62 %), ils desservaient des régions comprenant des petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés de moins de 1 000 habitants. En outre, près de 1 fournisseur sur 4 (23 %) desservait des réserves, et 11 % des fournisseurs étaient situés dans une réserve.
- En 2011-2012, 7 % des fournisseurs de services aux victimes en Alberta ont indiqué qu'ils participaient à la réalisation ou à la coordination de processus de justice réparatrice en matière de justice pénale. En outre, près de 1 fournisseur sur 10 (9 %) a déclaré offrir des services d'orientation et d'information pour les mesures de justice réparatrice ou de médiation, et 25 % ont déclaré offrir des services d'accompagnement et de soutien pour ces mesures.
- La majorité (91 %) des fournisseurs de services aux victimes ayant participé à l'enquête pouvaient accueillir les clients à mobilité réduite. Un peu plus de la moitié (53 %) des fournisseurs ont affirmé qu'ils pouvaient servir les personnes ayant une déficience auditive, et 58 % ont déclaré pouvoir servir les personnes ayant une déficience visuelle.
- En 2011-2012, la majorité (84 %) des fournisseurs de services aux victimes en Alberta ont déclaré qu'ils pouvaient servir des clients qui ne parlaient ni le français ni l'anglais.

---

70. Le taux de réponse global pour l'Alberta s'élevait à 90 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %. Lorsqu'un répondant offrait des services aux victimes à plusieurs emplacements, chacun de ces endroits était dénombré comme un fournisseur de services aux victimes.

71. Les fournisseurs de services aux victimes desservant plusieurs emplacements devaient fournir une seule réponse qui était appliquée à tous ces endroits. C'est la raison pour laquelle le nombre de fournisseurs de services pour tous les renseignements inclus dans les profils autres que la région géographique desservie (urbaine, rurale, réserve) peut être surestimé.

## Profil des victimes le 24 mai 2012

- Pour le 24 mai 2012 — jour de l'instantané —, les 110 fournisseurs de services aux victimes en Alberta qui ont déclaré des renseignements ont indiqué avoir servi 1 469 personnes (tableau 10)<sup>72</sup>. Parmi les victimes dont le sexe a été indiqué, 71 % étaient de sexe féminin et 29 % étaient de sexe masculin<sup>73</sup>.
- Parmi les personnes qui ont reçu des services, 80 % avaient été victimes d'une infraction avec violence. Plus du quart (28 %) des personnes avaient été agressées sexuellement, et 46 % avaient été victimes d'une autre infraction avec violence, comme des voies de fait. Les autres victimes de violence qui ont obtenu des services le 24 mai 2012 étaient les victimes indirectes d'un homicide (4 %) ou d'une autre infraction causant la mort (3 %).
- Plus de 8 femmes sur 10 (83 %) qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence. Près du tiers (32 %) des clientes ayant reçu des services avaient été agressées sexuellement.
- Six femmes sur dix (61 %) avaient été victimes de violence aux mains de leur conjoint, d'un ex-conjoint, d'un partenaire intime ou d'un autre membre de la famille<sup>74</sup>. Le tiers de ces femmes avaient été victimes d'agression sexuelle.
- Parmi les victimes de sexe masculin qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané, près des trois quarts (73 %) avaient fait l'objet d'une infraction avec violence; un homme sur cinq avait été victime d'agression sexuelle. Quatre hommes sur dix ayant reçu de l'aide ce jour-là avaient subi de la violence aux mains de leur conjointe, d'une ex-conjointe, d'une partenaire intime ou d'un autre membre de la famille.
- Environ 2 hommes sur 10 (21 %) avaient été victimes d'une infraction avec violence perpétrée par une personne autre qu'un membre de la famille ou qu'une partenaire intime<sup>75</sup>. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions sans violence comme le vol ou la destruction de biens (11 % par rapport à 5 %) ou d'infractions avec violence (non sexuelles) perpétrées par une personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un autre membre de la famille (9 % par rapport à 5 %)<sup>76</sup>.

---

72. Des renseignements sur le nombre de clients servis ont été donnés par 90 % des répondants.

73. D'après le nombre de victimes dont le sexe était connu. Le sexe de 152 victimes (ou 10 %) n'a pas été déclaré.

74. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

75. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

76. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

**Tableau 10**  
**Clients servis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime,**  
**Alberta, 24 mai 2012**

Type de crime	Hommes		Femmes		Sexe inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Infractions avec violence	273	73	767	83	64	85	1 104	80
Homicide	29	8	30	3	0	0	59	4
Autres infractions causant la mort <sup>1</sup>	15	4	21	2	0	0	36	3
Agression sexuelle	74	20	293	32	12	16	379	28
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	9	2	55	6	4	5	68	5
par un autre membre de la famille	22	6	127	14	7	9	156	11
par une personne non apparentée	43	11	111	12	1	1	155	11
Autres infractions avec violence <sup>2</sup>	155	41	423	46	52	69	630	46
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	51	14	221	24	49	65	321	23
par un autre membre de la famille	69	18	157	17	0	0	226	16
par une personne non apparentée	35	9	45	5	3	4	83	6
Autres types d'incidents	103	27	155	17	11	15	269	20
Infractions sans violence <sup>3</sup>	43	11	50	5	9	12	102	7
Conduite avec facultés affaiblies	4	1	4	0	0	0	8	1
Autres délits de la route	3	1	6	1	2	3	11	1
Incidents non criminels <sup>4</sup>	44	12	79	9	0	0	123	9
Délits de la route — caractère criminel non déterminé	1	0	2	0	0	0	3	0
Autres incidents — caractère criminel non déterminé	8	2	14	2	0	0	22	2
Type de crime inconnu	5	...	14	...	77	...	96	...
<b>Total</b>	<b>381</b>	<b>100</b>	<b>936</b>	<b>100</b>	<b>152</b>	<b>100</b>	<b>1 469</b>	<b>100</b>

1. Comprend la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur causant la mort, la négligence criminelle causant la mort, et l'infanticide.

2. Comprend les crimes dans lesquels une personne subit des lésions corporelles ou est menacée de lésions corporelles.

3. Comprend les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.

4. Comprend les autres événements traumatisants comme les catastrophes naturelles, les suicides et les noyades.

**Note(s)** : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les crimes dont le type était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2011-2012.

## Feuillelet d'information — Colombie-Britannique

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, 149 fournisseurs de services aux victimes en activité en Colombie-Britannique ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, 81 relevaient de la police, 52 relevaient de la collectivité, 10 étaient classés parmi les autres fournisseurs de type non précisé, 5 étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et 1 relevait des tribunaux. Outre ces fournisseurs de services, il y avait un programme provincial d'indemnisation des victimes d'actes criminels<sup>77</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes en Colombie-Britannique qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 58 830 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- En Colombie-Britannique, pour 2011-2012, la majorité des fournisseurs de services aux victimes ont indiqué qu'ils offraient à leurs clients les services directs suivants : services de protection (97 %), services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice) (93 %), services liés à la participation (90 %), services d'aide immédiate (83 %), services liés aux soins médicaux (80 %) et services liés à l'hébergement (75 %). En outre, 47 % des fournisseurs ont déclaré offrir directement des services de counselling et 44 % ont déclaré offrir directement des services liés à l'indemnisation.
- En 2011-2012, plus de 4 fournisseurs sur 10 (43 %) en Colombie-Britannique ont indiqué qu'ils offraient des programmes à l'intention de groupes particuliers de victimes. Les fournisseurs ont déclaré qu'ils offraient des programmes spécialisés s'adressant aux adultes (40 %), aux personnes âgées (38 %) et aux enfants (33 %)<sup>78</sup>.
- Les autres programmes spécialisés qui étaient souvent offerts par les fournisseurs de services aux victimes en Colombie-Britannique s'adressaient notamment aux Autochtones (28 %), aux femmes lesbiennes ou bisexuelles (28 %), aux personnes ayant une incapacité physique (28 %) ou mentale (24 %) ainsi qu'aux hommes gais et bisexuels (23 %). En outre, les fournisseurs ont déclaré offrir des services spécialisés aux populations noires (Africains, Jamaïcains, Haïtiens), aux populations asiatiques du Sud (Indiens de l'Inde, Pakistanais) et aux populations asiatiques de l'Est et du Sud-Est (Chinois, Japonais, Coréens, Vietnamiens) (27 % dans chaque cas).
- En 2011-2012, la majorité (79 %) des fournisseurs de services aux victimes en Colombie-Britannique desservaient des régions comptant 1 000 habitants ou plus. La moitié (50 %) des fournisseurs desservaient des régions comprenant des petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés de moins de 1 000 habitants. En outre, près du tiers (32 %) des fournisseurs desservaient des réserves, et 7 % étaient situés dans une réserve.
- En 2011-2012, environ 1 fournisseur sur 10 (11 %) en Colombie-Britannique a indiqué qu'il participait à la réalisation ou à la coordination de processus de justice réparatrice en matière de justice pénale. En outre, près d'un fournisseur sur cinq (19 %) a déclaré offrir des services d'orientation et d'information pour les mesures de justice réparatrice ou de médiation, et le tiers (33 %) des fournisseurs ont déclaré offrir des services d'accompagnement et de soutien pour ces mesures.
- La grande majorité (98 %) des fournisseurs de services aux victimes ayant participé à l'enquête pouvaient accueillir les clients à mobilité réduite. Près de la moitié (48 %) des fournisseurs ont affirmé qu'ils pouvaient servir les personnes ayant une déficience auditive, et 63 % ont déclaré pouvoir servir les personnes ayant une déficience visuelle.

---

77. Le taux de réponse global pour la Colombie-Britannique s'élevait à 80 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %. Lorsqu'un répondant offrait des services aux victimes à plusieurs emplacements, chacun de ces endroits était dénombré comme un fournisseur de services aux victimes.

78. Les fournisseurs de services aux victimes desservant plusieurs emplacements devaient fournir une seule réponse qui était appliquée à tous ces endroits. C'est la raison pour laquelle le nombre de fournisseurs de services pour tous les renseignements inclus dans les profils autres que la région géographique desservie (urbaine, rurale, réserve) peut être surestimé.

- En 2011-2012, 68 % des fournisseurs de services aux victimes en Colombie-Britannique ont déclaré qu'ils pouvaient servir des clients qui ne parlaient ni le français ni l'anglais.

### **Profil des victimes le 24 mai 2012**

- Pour le 24 mai 2012 — jour de l'instantané —, les 139 fournisseurs de services aux victimes en Colombie-Britannique qui ont déclaré des renseignements ont indiqué avoir servi 1 765 personnes (tableau 11)<sup>79</sup>. Parmi les victimes dont le sexe a été indiqué, 81 % étaient de sexe féminin et 19 % étaient de sexe masculin<sup>80,81</sup>.
- Parmi les personnes qui ont reçu des services, 77 % avaient été victimes d'une infraction avec violence. Environ le quart (24 %) des personnes avaient été agressées sexuellement, et 49 % avaient été victimes d'une autre infraction avec violence, comme des voies de fait. Les autres victimes de violence qui ont obtenu des services le 24 mai 2012 étaient les victimes indirectes d'un homicide (2 %) ou d'une autre infraction causant la mort (2 %).
- Environ 8 femmes sur 10 (82 %) qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence. Plus du quart (26 %) des clientes ayant reçu des services avaient été agressées sexuellement.
- Six femmes sur dix (61 %) avaient été victimes de violence aux mains de leur conjoint, d'un ex-conjoint, d'un partenaire intime ou d'un autre membre de la famille<sup>82</sup>. Le quart d'entre elles avaient été victimes d'agression sexuelle.
- Parmi les victimes de sexe masculin qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané, 64 % avaient fait l'objet d'une infraction avec violence; 18 % avaient été victimes d'agression sexuelle. Dans 28 % des cas, les hommes ayant reçu de l'aide ce jour-là avaient subi de la violence aux mains de leur conjointe, d'une ex-conjointe, d'une partenaire intime ou d'un autre membre de la famille.
- Plus du quart (28 %) des hommes avaient été victimes d'une infraction avec violence perpétrée par une personne autre qu'un membre de la famille ou qu'une partenaire intime<sup>83</sup>. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions sans violence comme le vol ou la destruction de biens (10 % par rapport à 6 %) ou d'infractions avec violence (non sexuelles) perpétrées par une personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un autre membre de la famille (22 % par rapport à 6 %)<sup>84</sup>.

---

79. Des renseignements sur le nombre de clients servis ont été donnés par 93 % des répondants.

80. D'après le nombre de victimes dont le sexe était connu. Le sexe de 114 victimes (ou 7 %) n'a pas été déclaré.

81. Un fournisseur de services aux victimes de la Colombie-Britannique n'a pas été en mesure de déclarer le nombre de clients servis le 24 mai 2012 et a fourni un profil des clients servis au cours du mois de mai 2012.

82. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

83. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

84. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

**Tableau 11**  
**Clients servis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime, Colombie-Britannique, 24 mai 2012<sup>1</sup>**

Type de crime	Hommes		Femmes		Sexe inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Infractions avec violence	195	64	986	82	6	29	1 187	77
Homicide	13	4	24	2	0	0	37	2
Autres infractions causant la mort <sup>2</sup>	10	3	22	2	0	0	32	2
Agression sexuelle	54	18	318	26	0	0	372	24
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	10	3	61	5	0	0	71	5
par un autre membre de la famille	27	9	124	10	0	0	151	10
par une personne non apparentée	17	6	133	11	0	0	150	10
Autres infractions avec violence <sup>3</sup>	118	38	622	52	6	29	746	49
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	33	11	488	40	0	0	521	34
par un autre membre de la famille	17	6	61	5	0	0	78	5
par une personne non apparentée	68	22	73	6	6	29	147	10
Autres types d'incidents	112	36	219	18	15	71	346	23
Infractions sans violence <sup>4</sup>	30	10	72	6	0	0	102	7
Conduite avec facultés affaiblies		0		0	0	0		0
Autres délits de la route	1	0	5	0	0	0	6	0
Incidents non criminels <sup>5</sup>	61	20	115	10	7	33	183	12
Délits de la route — caractère criminel non déterminé	6	2	4	0	0	0	10	1
Autres incidents — caractère criminel non déterminé	14	5	23	2	8	38	45	3
Type de crime inconnu	14	...	125	...	93	...	232	...
<b>Total</b>	<b>321</b>	<b>100</b>	<b>1 330</b>	<b>100</b>	<b>114</b>	<b>100</b>	<b>1 765</b>	<b>100</b>

1. Un fournisseur de services aux victimes de la Colombie-Britannique n'a pas été en mesure de déclarer le nombre de clients servis le 24 mai 2012 et a fourni un profil des clients servis au cours du mois de mai 2012.

2. Comprend la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, la conduite dangereuse d'un véhicule à moteur causant la mort, la négligence criminelle causant la mort, et l'infanticide.

3. Comprend les crimes dans lesquels une personne subit des lésions corporelles ou est menacée de lésions corporelles.

4. Comprend les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.

5. Comprend les autres événements traumatisants comme les catastrophes naturelles, les suicides et les noyades.

**Note(s)** : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les crimes dont le type était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2011-2012.

## Feuille d'information — Yukon <sup>85</sup>

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, cinq fournisseurs de services aux victimes en activité au Yukon ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, quatre étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice et un relevait des tribunaux<sup>86</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes au Yukon qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 1 076 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- Au Yukon, pour 2011-2012, tous les fournisseurs de services aux victimes ont déclaré qu'ils offraient à leurs clients les services directs suivants : services liés à la participation, services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice), services liés à l'hébergement, services liés à l'indemnisation et services de counselling. La majorité des fournisseurs ont déclaré qu'ils offraient directement des services de protection et d'aide immédiate (80 % dans les deux cas).
- En 2011-2012, parmi tous les fournisseurs de services aux victimes pour lesquels les renseignements étaient disponibles, un fournisseur au Yukon a indiqué qu'il offrait des programmes à l'intention de groupes particuliers de victimes, soit des programmes spécialisés s'adressant aux adultes, aux personnes âgées et aux enfants<sup>87</sup>.
- En 2011-2012, 8 fournisseurs de services aux victimes sur 10 (80 %) au Yukon desservaient des régions comprenant des petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés de moins de 1 000 habitants. En outre, 60 % des fournisseurs desservaient des régions comptant 1 000 habitants ou plus.
- En 2011-2012, un fournisseur de services aux victimes au Yukon a indiqué qu'il participait à la réalisation ou à la coordination de processus de justice réparatrice en matière de justice pénale.
- Tous les fournisseurs de services aux victimes ayant participé à l'enquête pouvaient accueillir les clients à mobilité réduite. Un fournisseur a affirmé qu'il pouvait servir les personnes ayant une déficience auditive, et un fournisseur a déclaré pouvoir servir les personnes ayant une déficience visuelle.

### Profil des victimes le 24 mai 2012

- Pour le 24 mai 2012 — jour de l'instantané —, les cinq fournisseurs de services aux victimes au Yukon qui ont déclaré des renseignements ont indiqué avoir servi 36 personnes (tableau 12)<sup>88</sup>. Ce jour-là, 64 % des victimes ayant reçu de l'aide étaient de sexe féminin et 36 % étaient de sexe masculin.
- Parmi les personnes qui ont reçu des services, 94 % avaient été victimes d'une infraction avec violence. Près du quart (22 %) des personnes avaient été agressées sexuellement, et un peu plus des trois quarts (72 %) avaient été victimes d'une autre infraction avec violence, comme des voies de fait.
- Toutes les femmes qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané avaient été victimes d'une infraction avec violence. Un peu plus du quart (26 %) des clientes ayant reçu des services avaient été agressées sexuellement.

---

85. Certains renseignements détaillés sur les victimes ayant bénéficié de services au Yukon ont été supprimés en raison des exigences en matière de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

86. Le taux de réponse global pour le Yukon s'élevait à 83 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %. Lorsqu'un répondant mentionné qu'il offrait des services aux victimes à plusieurs emplacements, chacun de ces endroits était dénombré comme un fournisseur de services aux victimes.

87. Les fournisseurs de services aux victimes desservant plusieurs emplacements devaient fournir une seule réponse qui était appliquée à tous ces endroits. C'est la raison pour laquelle le nombre de fournisseurs de services pour tous les renseignements inclus dans les profils autres que la région géographique desservie (urbaine, rurale, réserve) peut être surestimé.

88. Des renseignements sur le nombre de clients servis ont été donnés par 100 % des répondants.



- Plus des trois quarts (78 %) des femmes avaient été victimes de violence aux mains de leur conjoint, d'un ex-conjoint, d'un partenaire intime ou d'un autre membre de la famille<sup>89</sup>. Parmi elles, 28 % avaient été victimes d'agression sexuelle.
- Parmi les victimes de sexe masculin qui ont reçu de l'aide le jour de l'instantané, 85 % avaient fait l'objet d'une infraction avec violence; 15 % avaient été victimes d'agression sexuelle. Dans 69 % des cas, les hommes ayant reçu de l'aide ce jour-là avaient subi de la violence aux mains de leur conjointe, d'une ex-conjointe, d'une partenaire intime ou d'un autre membre de la famille.
- Parmi les hommes, 15 % avaient été victimes d'une infraction avec violence perpétrée par une personne autre qu'un membre de la famille ou qu'une partenaire intime<sup>90</sup>. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'infractions sans violence comme le vol ou la destruction de biens (15 % par rapport à 0 %), et ils étaient moins susceptibles d'être victimes d'infractions avec violence (non sexuelles) perpétrées par une personne autre qu'un conjoint, un ex-conjoint, un partenaire intime ou un autre membre de la famille (15 % par rapport à 17 %)<sup>91</sup>.

**Tableau 12**  
**Clients servis par les fournisseurs de services aux victimes, selon le sexe de la victime et le type de crime,**  
**Yukon, 24 mai 2012**

Type de crime	Hommes		Femmes		Sexe inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Infractions avec violence	11	85	23	100	0	0	34	94
Agression sexuelle	2	15	6	26	0	0	8	22
Autres infractions avec violence <sup>1</sup>	9	69	17	74	0	0	26	72
par le conjoint, l'ex-conjoint ou le partenaire intime	4	31	10	43	0	0	14	39
par un autre membre de la famille	3	23	3	13	0	0	6	17
par une personne non apparentée	2	15	4	17	0	0	6	17
Autres types d'incidents	2	15	0	0	0	0	2	6
Infractions sans violence <sup>2</sup>	2	15	0	0	0	0	2	6
Type de crime inconnu	0	...	0	...	0	...	0	0
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>100</b>	<b>23</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>100</b>

1. Comprend les crimes dans lesquels une personne subit des lésions corporelles ou est menacée de lésions corporelles.

2. Comprend les crimes contre les biens et les autres infractions sans violence prévues au *Code criminel*.

**Note(s)** : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les crimes dont le type était inconnu ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services aux victimes de 2011-2012.

89. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

90. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

91. Exclut l'homicide et les autres infractions causant la mort.

## Feuille d'information — Territoires du Nord-Ouest<sup>92</sup>

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, deux fournisseurs de services aux victimes en activité dans les Territoires du Nord-Ouest ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Parmi eux, un relevait des tribunaux et un relevait de la collectivité<sup>93</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 49 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012<sup>94</sup>.
- En 2011-2012, les deux fournisseurs de services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest ont indiqué qu'ils offraient à leurs clients les services directs suivants : services de protection, services liés à la participation, services d'aide immédiate, services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice) et services liés aux soins médicaux. En outre, un fournisseur a déclaré offrir des services liés à l'hébergement, et un fournisseur a déclaré offrir des services de counselling.
- En 2011-2012, les deux fournisseurs de services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest desservaient des régions comptant 1 000 habitants ou plus. Ils desservaient également des régions comprenant des petites villes, des villages et d'autres endroits peuplés de moins de 1 000 habitants.
- En 2011-2012, parmi tous les fournisseurs de services aux victimes pour lesquels les renseignements étaient disponibles, un fournisseur dans les Territoires du Nord-Ouest a déclaré offrir des services d'accompagnement et de soutien pour les mesures de justice réparatrice ou de médiation.
- Un fournisseur de services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest a déclaré qu'il pouvait accueillir les clients à mobilité réduite. En outre, un fournisseur a affirmé qu'il pouvait servir les personnes ayant une déficience auditive, et un fournisseur a déclaré être en mesure de servir les personnes ayant une déficience visuelle.

---

92. Certains renseignements détaillés sur les victimes ayant bénéficié de services dans les Territoires du Nord-Ouest ont été supprimés en raison des exigences en matière de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

93. Le taux de réponse global pour les Territoires du Nord-Ouest s'élevait à 38 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %.

94. Le taux de réponse pour cette question s'élevait à 50 %.

## Feuillelet d'information — Nunavut<sup>95</sup>

### Profil des fournisseurs de services aux victimes en 2011-2012

- Au total, deux fournisseurs de services aux victimes en activité au Nunavut ont participé à l'Enquête sur les services aux victimes pour l'exercice 2011-2012 se terminant le 31 mars 2012. Les deux fournisseurs relevaient de la collectivité<sup>96</sup>.
- Les fournisseurs de services aux victimes au Nunavut qui ont déclaré des renseignements ont indiqué qu'ils avaient aidé 71 victimes immédiates et indirectes d'actes criminels en 2011-2012.
- Au Nunavut, les deux fournisseurs de services aux victimes offraient à leurs clients les services directs suivants : services de protection, services d'aide immédiate et services de counselling. Un fournisseur a déclaré offrir directement aux clients des services liés à la participation et des services de renseignements (liés aux tribunaux ou au système de justice).
- En 2011-2012, les deux fournisseurs de services aux victimes au Nunavut desservaient des régions comptant 1 000 habitants ou plus.
- En 2011-2012, un fournisseur de services aux victimes au Nunavut a déclaré offrir des services d'orientation et d'information pour les mesures de justice réparatrice ou de médiation.

---

95. Certains renseignements détaillés sur les victimes ayant bénéficié de services au Nunavut ont été supprimés en raison des exigences en matière de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

96. Le taux de réponse global pour le Nunavut s'élevait à 67 %. Dans les cas où les répondants n'ont pas été en mesure de fournir l'information demandée, le taux de réponse pour les questions individuelles n'est mentionné que s'il est inférieur à 80 %.

## Description de l'enquête

L'Enquête sur les services aux victimes (ESV) est financée par le Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice Canada. Elle a été élaborée en consultation avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux qui sont chargés de la justice et des services aux victimes, ainsi qu'avec un certain nombre de fournisseurs de services aux victimes de l'ensemble du Canada. L'ESV vise à brosser le portrait des fournisseurs de services aux victimes et à produire des renseignements sur les types de services offerts et un aperçu de la clientèle au moyen d'un instantané des clients servis en un jour donné. De plus, l'enquête permet de recueillir auprès des programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels et d'autres programmes de prestations financières des données normalisées sur les demandes d'indemnisation et les dommages-intérêts accordés aux victimes.

L'ESV est menée au moyen d'un questionnaire papier à retourner par la poste et elle se veut un recensement de tous les fournisseurs de services aux victimes qui entrent dans son champ d'observation. Pour des raisons administratives, certains organismes responsables ont rempli un seul formulaire dans lequel ils ont fourni les données concernant tous les emplacements qu'ils administraient. Parmi les 504 organismes admissibles pour participer à l'enquête, 409 ont rempli des formulaires représentant les données de 760 organismes et de 6 programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels ou programmes de prestations financières.

On estime à 923 le nombre total de fournisseurs de services aux victimes. Ce chiffre s'appuie sur le nombre d'emplacements représentés par les répondants admissibles et une estimation du nombre d'emplacements représentés par des non-répondants. Les renseignements provenant du cycle précédent de l'enquête ont servi à estimer le nombre de fournisseurs de services aux victimes représentés par 55 non-répondants qui avaient fourni des renseignements lors de cycles précédents de l'enquête. Les renseignements sur les 40 autres non-répondants n'étaient pas disponibles. Il se peut donc que le nombre total de fournisseurs de services aux victimes soit sous-estimé. À l'aide de cette méthode et en fonction des 760 fournisseurs de services aux victimes et des 6 programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels qui ont participé à l'ESV, on a évalué le taux de réponse à 83 %.

Cent trois (103) répondants ont fourni des données pour plusieurs emplacements représentant 460 fournisseurs de services aux victimes. Comme les répondants ne donnent qu'une réponse à propos des caractéristiques des services offerts, ces réponses sont appliquées à tous les emplacements. Dans certains cas, cela peut entraîner une surévaluation du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant certaines caractéristiques, comme les programmes spéciaux ou le soutien des langues non officielles. On présume que les renseignements sur les dépenses, l'indemnisation et le nombre de clients correspondent aux totaux de tous les emplacements.

La majorité des organismes jugés inadmissibles pour participer à l'enquête avaient fermé leur porte ou étaient classés autrement comme étant hors du champ de l'enquête. Un examen des taux de réponse provinciaux et territoriaux a révélé que Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba affichaient un taux de réponse de 100 %. Ils étaient suivis du Québec (98 %), du Nouveau-Brunswick (95 %), de la Saskatchewan (95 %), de l'Alberta (90 %), de l'Ontario (88 %), de la Nouvelle-Écosse (86 %), du Yukon (83 %), de la Colombie-Britannique (80 %), du Nunavut (67 %) et des Territoires du Nord-Ouest (38 %).

Un certain nombre de fournisseurs de services aux victimes au Nouveau-Brunswick n'ont pas été en mesure de déclarer le nombre de clients servis le 24 mai 2012; ils ont plutôt fourni un portrait de leur charge de travail active ce jour-là. En Colombie-Britannique, un fournisseur de services aux victimes qui n'a pas pu donner le nombre de clients servis le 24 mai 2012 a plutôt fourni un profil des clients servis au cours du mois de mai 2012.

En raison de la nature hétérogène des fournisseurs de services aux victimes, il n'est pas possible d'estimer ou d'imputer les valeurs aux fournisseurs de services qui n'ont pas répondu à l'enquête ou qui ont donné des réponses partielles. Par conséquent, les données reflètent les répondants et les réponses reçues. Comme les taux de réponse varient d'un cycle d'enquête à l'autre, il n'est pas recommandé de faire des comparaisons avec les données des cycles précédents.

## Références

Allen, Mary. 2014. « Les services aux victimes au Canada, 2011-2012 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Mazowita, Benjamin, et Marta Burczycka. 2014. « Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2012 », *Juristat*, produit n° 85-002X au catalogue de Statistique Canada.

Ministère de la Justice Canada. 2013. *Les droits des victimes : améliorer les mesures pénales pour mieux répondre aux besoins des victimes d'actes criminels au Canada*, Ottawa <http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/droitsv-vrights/> (site consulté le 14 août 2013).